

RAPPORT ANNUEL
DES ACTIVITÉS
2022-2023



Assemblée générale annuelle
15 juin 2023





Table des matières

<i>Mot du président</i>	1
<i>Présentation de l'Agence</i>	2
Mise en place et statut	2
Historique de l'Agence	2
Territoire de l'Agence	3
Mandats de l'Agence	4
Structure de l'Agence	5
Membres	5
Administrateurs	6
Personnel	8
Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence	9
Contributions financières	9
Contributions en services	10
<i>Activités réalisées par l'Agence</i>	11
Séances du conseil d'administration	11
Programmes d'aide financière administrés par l'Agence	13
Présentation des programmes d'aide	13
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	14
Programme Subvention 2021	14
Programme 2 milliards d'arbres	14
Bilan de l'aide financière versée en 2022-2023	15
Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MRNF en 2022-2023	17
Conseillers forestiers accrédités en 2022-2023	19
Stratégies régionales de production et mobilisation des bois	20
Stratégie régionale de mobilisation des bois	20
Stratégie régionale de production de bois	20
Évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2022-2023	22
Méthode d'évaluation de la performance des conseillers forestiers	22
Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers	23
Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire	25
Suivi de la mise en œuvre du PPMV	25



Concertation régionale	27
Participation à des exercices de concertation régionale	27
Démarches de concertation initiées par l'Agence	28
Entente sectorielle sur la forêt montréalaise et renouvellement	28
Transfert de connaissances	29
Activités organisées par l'AFM	29
Formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec	30
Les Nouvelles forestières – Montérégie	32
Site web et Facebook de l'Agence	32
Autres projets de l'Agence	33
Projet de guide sur les changements climatiques	33
Projet d'enrichissement	33
Projet de rencontres de sensibilisation des MRC	34
Planification des activités de l'Agence pour 2023-2024	35
Orientations de l'Agence pour 2023-2024	35
Budget prévisionnel de l'Agence pour 2023-2024	36
ANNEXES	37

Liste des tableaux

Tableau 1. Composition du conseil d'administration de l'Agence en 2022-2023	7
Tableau 2. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence en 2022-2023	9
Tableau 3. Contributions en services des partenaires de l'Agence au cours de 2022-2023	11
Tableau 4. Présences des administrateurs aux séances du conseil d'administration de l'Agence en 2022-2023	13
Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2022-2023 dans le cadre de chacun des programmes d'aide, présenté par groupe de traitements sylvicoles	15
Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2022-2023 dans le cadre des programmes d'aide, présentée par groupe de traitements sylvicoles et par MRC	16
Tableau 7. Producteurs enregistrés et desservis par MRC et montants investis par les programmes d'aide financière dans chacune d'elles en 2022-2023	18
Tableau 8. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers depuis 2010-2011	18
Tableau 9. Valeur des travaux réalisés en 2022-2023 par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie	19
Tableau 10. Actions réalisées en Montérégie en 2022-2023 pour faire face aux enjeux identifiés dans la politique nationale de production de bois	21



Tableau 11. Critères de performance et pondération utilisés en 2022-2023 pour préparer le bulletin du conseiller forestier.	23
Tableau 12. Évaluation de la performance des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2022-2023.	24
Tableau 13. Nombre de traitements sylvicoles par conseiller forestier ayant fait l'objet d'une vérification opérationnelle aléatoire en 2022-2023.	24
Tableau 14. Projet ou actions de l'Agence en 2022-2023 en lien avec les priorités et orientations issues du dernier Plan de protection et de mise en valeur de son territoire.	26
Tableau 15. Tables de concertations et conseils d'administration d'organismes régionaux auxquels a participé l'AFM en 2022-2023.	27
Tableau 16. Liste des projets prévus et réalisés dans le cadre de la première mouture de l'Entente sectorielle sur les forêts de la Montérégie, ainsi que de leur promoteurs.	28
Tableau 17. Formations à l'organisation desquelles l'AFM a participé.	30
Tableau 18. Autres formations financées par l'AFM : les formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec.	31
Tableau 19. Budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2023-2024.	36

Liste des figures

Figure 1. Carte du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie illustrant les limites des MRC qu'il comprend.	3
Figure 2. Provenance des revenus de l'Agence en 2022-2023.	10
Figure 3. a) Montant moyen par producteur forestier desservi, versé annuellement en provenance des programmes d'aide en Montérégie. b) Nombre de producteurs forestiers desservis annuellement par les programmes d'aide en Montérégie.	17
Figure 4. Cibles de volumes de bois à mettre en marché en provenance du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.	20
Figure 5. Entête de l'annonce de la soirée-conférence sur les sols et la santé des érablières.	30
Figure 6. Page de la revue l'Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations de l'automne 2022 en Montérégie.	31

Liste des annexes

Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2023.	38
Annexe 2. Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence en 2022-2023.	39
Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2022-2023, par catégorie de traitement sylvicole et par programme.	40
Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2022-2023.	44
Annexe 5. Bilan du plan d'action 2022-2023 (incluant uniquement le budget de l'Agence en provenance du PAMVFP* soit 1 050 982\$).	45



Mot du président

Mesdames, Messieurs

Chers membres de l'Agence et partenaires de la forêt privée,

J'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre 27^e assemblée générale annuelle. Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons sommairement l'essentiel des activités réalisées par l'Agence en 2022-2023. Vous serez à même de constater que beaucoup de travail a été réalisé afin de répondre à notre mission, soit la protection et la mise en valeur de la forêt privée.

L'année 2022-2023 se démarque par différents événements, dont des changements au sein de l'équipe de l'Agence et du conseil d'administration. Notons le départ de Mme Sonia Bessette, secrétaire-comptable à l'Agence qui a participé à son bon fonctionnement pendant près de 10 ans. Merci pour son dévouement pendant toutes ces années. De plus, à l'automne dernier, M. Jean-Philippe Détolle qui représentait le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, a quitté le CA. Nous le remercions chaleureusement pour son implication et sa bienveillance pour la forêt de la Montérégie. Des décisions politiques prises à la suite des élections de l'automne dernier ont fait en sorte que le secteur de la forêt s'est joint aux ressources naturelles et que le secteur de la faune se retrouve maintenant avec l'environnement. Est-ce une bonne nouvelle ? L'avenir nous le dira!

Dans un autre ordre d'idées, malgré la hausse importante des coûts d'intervention en forêt, plus de 1,2 million de dollars ont été investis dans la mise en valeur des forêts privées de la région dans la dernière année. C'est plus de 800 hectares de forêt qui ont été aménagés par l'entremise des programmes d'aide et avec le support des professionnels de la forêt. Merci aux propriétaires d'avoir choisi d'investir dans leur boisé malgré le contexte.

L'année a aussi été marquée par l'achèvement de la première entente sectorielle sur la forêt. Bravo pour ce partenariat qui se poursuivra au cours des prochaines années. Par son leadership, l'Agence a su démontrer l'importance que les partenaires continuent de coordonner leurs efforts pour favoriser la protection et la mise en valeur de la forêt.

En conclusion, je désire remercier les partenaires forestiers de l'Agence, notamment les conseillers forestiers par qui les programmes sont livrés, ainsi que les administrateurs et le personnel de l'Agence qui ont su exprimer leur vision du développement de la forêt privée, tout au long de l'année, par des gestes concrets.

Bonne lecture!

Richard Godère, président



Présentation de l'Agence

Mise en place et statut

Mise en place en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. F-4.1), l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) est une personne morale à but non lucratif.

L'organisme est composé de quatre partenaires, soit des représentants régionaux 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers, et 4) de l'industrie du bois.

Son fonctionnement est régi par les dispositions des articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables de la loi particulière la constituant et du règlement intérieur de l'Agence.

Historique de l'Agence

En mai 1995, avait lieu à Québec le Sommet sur la forêt privée où étaient réunis les principaux acteurs du milieu forestier. Avant la tenue du Sommet, la mise en valeur de la forêt privée était principalement l'affaire de deux partenaires, l'État et les propriétaires de lots boisés. Afin de maintenir et d'assurer le plein développement de la forêt privée, une nouvelle façon de faire était nécessaire. La mise en place d'un nouveau partenariat impliquant l'industrie, le milieu municipal, les propriétaires de boisés et le gouvernement du Québec était l'enjeu majeur du Sommet.

Durant cette rencontre, les partenaires du milieu forestier ont convenu de mettre en place un nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée et de créer les agences régionales de mise en valeur. Au cours de l'année qui a suivi, dix-sept agences régionales de mise en valeur ont été instaurées.

L'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) a pour sa part été agréée par le ministre des Ressources naturelles le 22 octobre 1996. Cette reconnaissance officielle de l'AFM a été le résultat d'un important effort de concertation de la part des partenaires forestiers du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie de l'époque.





Territoire de l'Agence

Le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie couvre l'ensemble de celui de la région administrative de la Montérégie avant le transfert, en 2021, de deux MRC vers l'Estrie. Ainsi, il comprend toujours les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska. Ce vaste territoire s'étend sur plus de 11 700 km² dont les 98 % sont du domaine privé.

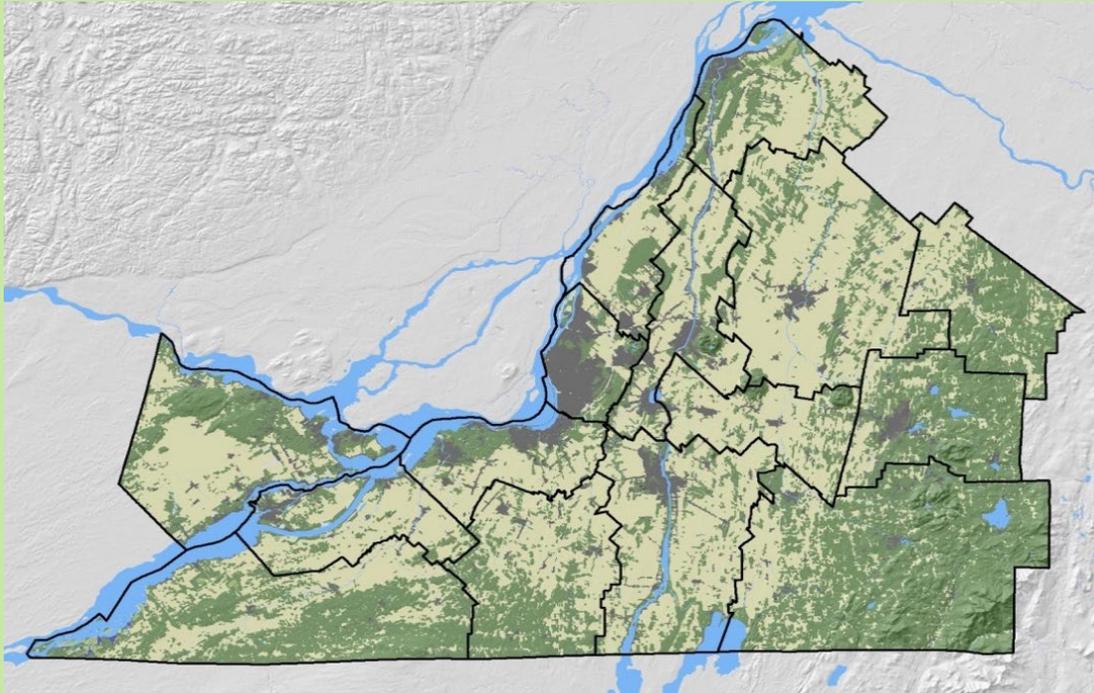


Figure 1. Carte du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie illustrant les limites des MRC qu'il comprend.

Ce territoire abrite une population de 1,5 million d'habitants. Elle est composée de 177 municipalités, qui sont regroupées en 14 municipalités régionales de comté (MRC) en plus d'une agglomération urbaine.

Dans ce territoire, la forêt occupe une place non négligeable, soit près du tiers de sa superficie, bien qu'il soit connu pour être essentiellement agricole et urbain. On estimait en 2012 le nombre de propriétaires de boisés de plus de quatre hectares à plus de 10 500. De ce nombre, 1 232 sont reconnus comme producteurs forestiers, soit un peu plus de 12 % d'entre eux. Environ 43 020 hectares de forêt font l'objet d'un plan d'aménagement forestier en vigueur, ce qui correspond à un peu moins de 13 % de la superficie forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.



Mandats de l'Agence

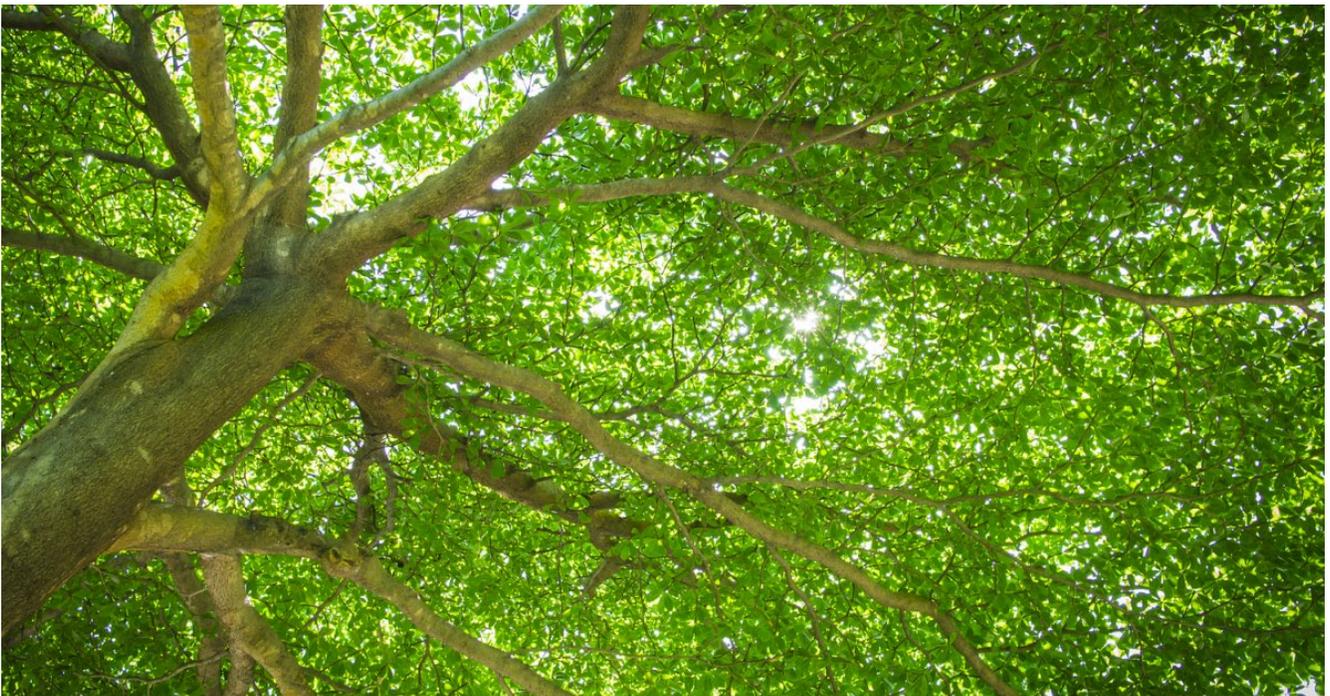
L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur du territoire;
- le soutien financier et technique pour la protection ou la mise en valeur de ses forêts.

Elle peut se servir de différents moyens pour réaliser ses mandats, dont :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place d'incitatifs;
- la diffusion d'information auprès des propriétaires forestiers et du public sur les programmes d'aide offerts;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses objets;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses objets.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.





Structure de l'Agence

Membres

En vertu du règlement intérieur de l'Agence, les acteurs forestiers impliqués sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie peuvent devenir membres de cette dernière.

Il existe deux catégories de membres de l'Agence, soit les membres réguliers et les membres associés. Ils sont décrits dans les encadrés suivants. Vous trouverez à l'annexe 1 la liste complète des membres de l'Agence, en date du 31 mars 2023. .

Membres réguliers

Peut devenir membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- **le monde municipal**, incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- **les organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois;
- **les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, lesquels se divisent en deux sous-catégories; les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Membres associés

Peut devenir membre associé de l'Agence, **toute personne ou tout organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence** et ayant de l'intérêt pour la promotion des objectifs de l'Agence.

Le membre associé bénéficie des mêmes services que le membre régulier, sauf qu'il n'est pas éligible au poste d'administrateur de l'Agence et qu'il n'a pas droit de vote à l'assemblée générale de l'Agence.





Administrateurs

Le conseil d'administration de l'Agence se compose d'un maximum de 17 administrateurs, représentant les groupes suivants :

- la **ministre des Ressources naturelles et des Forêts**(MRNF) ;
- le **monde municipal** ;
- les **organismes reconnus de producteurs forestiers** répartis également entre les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois ;
- les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, regroupant les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.



Ministre (MRNF)



Monde municipal



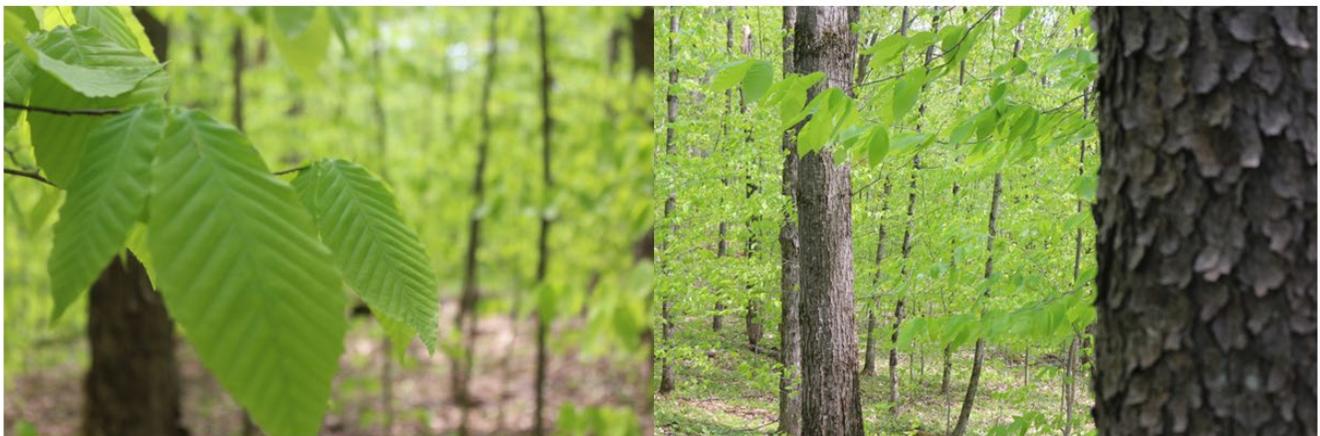
Représentants producteurs



Usine transformation bois

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix, même si le nombre d'administrateurs issu des différents groupes est différent. Un administrateur demeure en fonction 2 ans, ou jusqu'à l'élection de son successeur.

Le conseil d'administration exerce ses pouvoirs par voie de résolutions. Il étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, une position étant adoptée lorsqu'aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée.





Au cours de l'exercice financier 2022-2023, soit entre 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, le conseil d'administration de l'Agence était composé des personnes présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1. Composition du conseil d'administration de l'Agence en 2022-2023.

<p>Représentants du ministre des Ressources naturelles et des Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Philippe Détole, ministère des Ressources naturelles et des Forêts – direction générale du secteur métropolitain et sud et gestion des forêts (en poste jusqu'en octobre 2022) ; • Eric Jaccard ministère des Ressources naturelles et des Forêts– direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud (en poste depuis novembre 2022) • Marc-Antoine Renaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts – direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud.
<p>Représentants du monde municipal</p>	<p>Montérégie-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lucie Dagenais, MRC Brome-Missisquoi, mairesse de Frelighsburg; • Mario St-Pierre, MRC des Maskoutains, maire de Saint-Pie; • Jean-Marc Ménard, MRC d'Acton, maire de Sainte-Christine. <p>Vallée-du-Haut-Saint-Laurent / Longueuil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yves Métras, MRC du Haut-Saint-Laurent, maire de Franklin. • Kevin Boyle, MRC de Roussillon, maire de Léry.
<p>Représentants d'organismes reconnus de producteurs forestiers</p>	<p>Syndicats des producteurs de bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Martin Larrivée, vice-président de l'AFM, directeur général du Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec; • Jean-Paul Roy, représentant du Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec. <p>Organismes de gestion en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Drapeau, directeur général du Groupement forestier des Cantons inc. • Michel Gauthier, administrateur au Groupement forestier des Cantons inc.
<p>Représentant de titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois</p>	<p>Industriels des pâtes et papiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas Meagher, Ing. f. Représentant Domtar (en poste depuis décembre 2022) • Richard Godère, président de l'Agence, président de la scierie Les Bois riant, représentant la Scierie West-Brome inc.; • Richard Pépin, président de la scierie Brigham, représentant de la scierie Armand Duhamel & Fils inc.



Personnel

Les membres du personnel de l'Agence, assignés à la réalisation de ses mandats ainsi qu'à l'administration et à la gestion des programmes, sont les suivants :

Notre équipe!

Claudine Lajeunesse, ing.f. directrice générale



Steve Breton, tech.f. directeur adjoint

Jean-François Pépin, tech.f. responsable de la géomatique et vérification des travaux



Marianne Cusson, biologiste, responsable du transfert de connaissance

Nadia Pearce, comptabilité





Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence

Quatre catégories d'acteurs régionaux sont les partenaires constitutifs de l'Agence. Ces partenaires, tous impliqués dans le fonctionnement de l'AFM, sont des représentants 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers et 4) de l'industrie du bois.

Contributions financières

Comme le montrent le Tableau 2 et la Figure 2, les plus grandes parts du financement servant au fonctionnement et aux activités de l'Agence sont assurées par le Ministère des Ressources naturelles et Forêts, ainsi que, dans une moindre mesure, par l'industrie de transformation du bois.

En effet, cette dernière doit verser une contribution financière en argent à l'Agence pour chacun des mètres cubes de bois issu des forêts privées de la région qu'elle transforme dans ses usines. On peut voir ces contributions dans le tableau qui suit.

Tableau 2. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence en 2022-2023.

Source	Contribution	Montants versés	Total
Gouvernement du Québec	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)		
	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, 2 Milliards d'arbres, concertation)	1 050 982 \$	
	Programme Subvention 2021 ⁽¹⁾	375 500 \$	
	MAMH, MRNF, MAPAQ		1 916 278 \$
	Entente sectorielle (montants aux promoteurs)	420 160 \$	
Industries de transformation du bois	Entente sectorielle (montants à l'Agence forestière de la Montérégie)	69 636 \$	
	Usines de sciage et autres transformations du bois	39 439 \$	
	Usines de pâtes et papiers	35 000 \$	82 185 \$
Autres sources	Contributions volontaires - Autres transformateurs ⁽²⁾	7 746 \$	
	Accréditation des conseillers	1 650 \$	
	Projet Hydro-Québec	- \$	
	Intérêts	22 612 \$	
	Ententes MRC Brome-Missisquoi et Acton	6 711 \$	40 397 \$
	Revenus divers	8 280 \$	
	Remboursements pour travaux non conformes	1 144 \$	
Total des contributions financières			2 038 860 \$

(1) Subvention de 1 150 000\$. attribuée à l'AFM en fin 2020-2021 pour le financement de travaux sylvicoles visant la production de bois des quatre exercices financiers suivants. Apport comptabilisé comme revenu au fur et à mesure de son utilisation.

(2) Contributions des autres transformateurs (depuis avril 2018). Objectifs: rendre visible la contribution des transformateurs sans permis du MRNF, tenir compte des marchés locaux (scieries mobiles, petites usines de moins de 2000 m³), compenser pour les contributions non versées par les industriels et faire contribuer les transformateurs de bois de chauffage à la mise en valeur de la forêt privée.

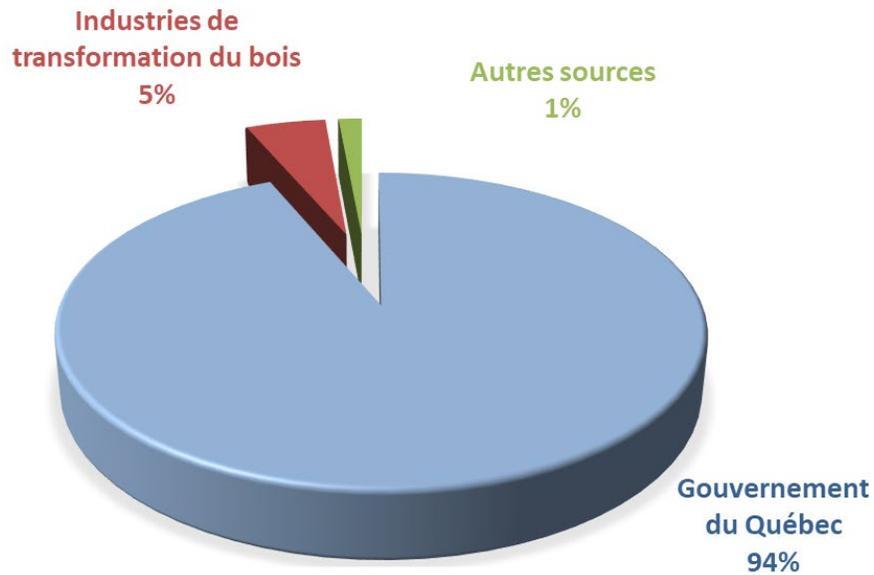
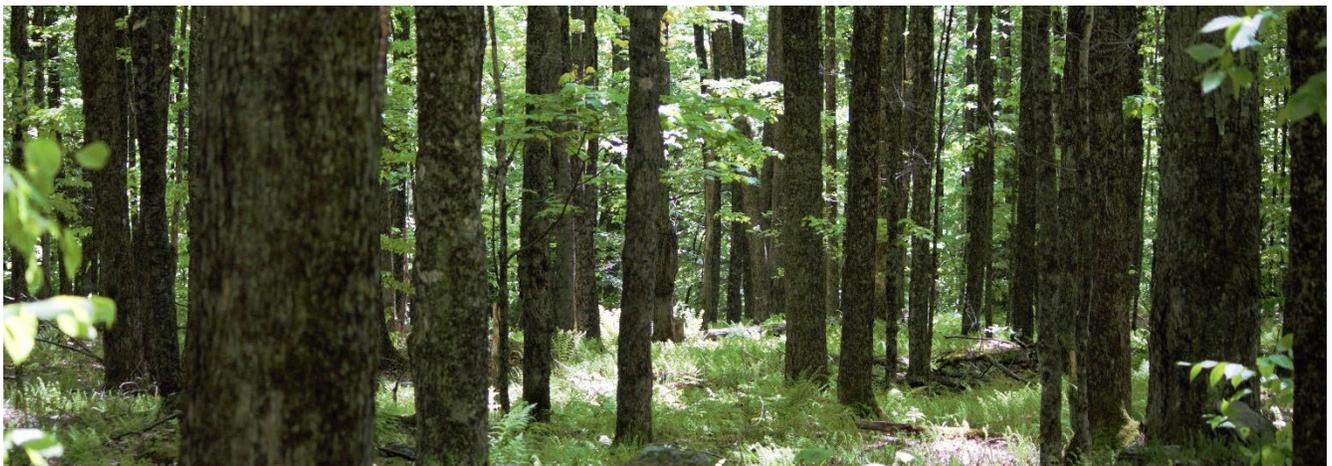


Figure 2. Provenance des revenus de l'Agence en 2022-2023.

Nous vous invitons à consulter l'Annexe 2 pour voir les usines de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence au cours de l'année 2022-2023.



Contributions en services

En plus de leur rôle dans le financement des activités de l'Agence, ses partenaires ont aussi contribué activement à son fonctionnement en investissant de leur temps. Ils ont participé aux séances du conseil d'administration, à des comités, ainsi qu'aux autres activités inhérentes à la



fonction de représentant d'un organisme au sein de l'Agence. La valeur de ces contributions en services a été estimée pour l'année 2022-2023. Elle est présentée dans le Tableau 3 qui suit.

Tableau 3. Contributions en services des partenaires de l'Agence au cours de 2022-2023.

Catégorie de partenaire	Organisme	Valeur estimée	Total
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 600 \$	3 600 \$
Monde municipal	MRC d'Acton	2 100 \$	5 700 \$
	MRC Brome-Missisquoi	1 800 \$	
	MRC du Haut-Saint-Laurent	- \$	
	MRC des Maskoutains	- \$	
	MRC Roussillon	1 800 \$	
Industrie	Domtar inc.	600 \$	3 000 \$
	Scierie Brigham inc.	300 \$	
	Scierie Les Bois Riant inc.	2 100 \$	
Propriétaires	Group. forestier des Cantons inc.	3 600 \$	7 800 \$
	Synd. des Producteurs forestiers du Sud du Québec	4 200 \$	
Total des contributions en services			20 100 \$

Activités réalisées par l'Agence

Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie est responsable de voir au bon fonctionnement de l'Agence, ainsi qu'à la réalisation de ses mandats et de ses objectifs. En 2022-2023, le conseil d'administration s'est rencontré à 7 reprises soit le 17 mai, le 15 juin, le 8 septembre, le 28 octobre, le 8 décembre 2022 ainsi que le 9 février et le 6 avril 2023.

Au cours de ces réunions du conseil d'administration, il a été question des sujets suivants :

- La mise en place du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ;
 - l'adoption du plan d'action en lien avec l'entente de gestion (voir Annexe 5) ;
 - l'accréditation des conseillers forestiers ;
 - le partage du budget entre les conseillers forestiers accrédités ;
 - l'adoption de la programmation de l'Agence et de celles de ses conseillers ;
 - la révision des programmations et des enveloppes réservées en cours d'année ;
 - l'adoption du plan de sondage dans le cadre de la vérification opérationnelle ;
 - l'adoption du rapport portant sur l'évaluation des critères de performance des conseillers forestiers ;



- l'adoption des directives administratives régionales ;
- l'adoption du contrat d'accréditation entre les conseillers forestiers et l'Agence ;
- le suivi du programme d'aide ;
- le partage de l'enveloppe budgétaire dédié à la compensation pour la hausse du carburant ;
- le budget supplémentaire 2021-2025 (Subvention 2021) et le plan d'action qui y est associé ;
- l'adoption des cibles de mobilisation des bois pour 2021.
- Le budget de l'Agence :
 - le suivi des revenus et des dépenses de l'Agence ;
 - l'adoption des prévisions budgétaires ;
 - le suivi des contributions de l'industrie ;
 - le suivi des ententes de financement signées avec les partenaires de la région ;
 - l'acceptation des états financiers.
- l'administration et le fonctionnement de l'Agence :
 - la préparation de l'assemblée générale annuelle ;
 - la préparation du rapport annuel des activités de l'Agence ;
 - la préparation et l'acceptation du rapport d'activité de l'Agence ;
 - la désignation des officiers de l'Agence ;
 - la mise à jour des conditions salariales des employés de l'Agence ainsi que la politique de gestion des employés.
- Autres sujets :
 - Les correspondances avec la ministre concernant les budgets supplémentaires pour notre région ;
 - le suivi des activités de transfert de connaissance forestière de l'Agence ;
 - le suivi et le renouvellement de l'entente sectorielle sur la forêt ;
 - le suivi de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
 - le dépôt du projet sur les plans d'aménagement forestier bonifiés à Environnement et Changement climatique Canada ;
 - L'appui de l'Agence pour l'agrandissement du territoire de l'Association forestière du Sud du Québec.



Le Tableau 4 présente la liste des administrateurs, ainsi que leurs présences aux séances du conseil d'administration de l'Agence, durant l'année 2022-2023.

Tableau 4. Présences des administrateurs aux séances du conseil d'administration de l'Agence en 2022-2023.

Administrateurs	Nb de présences / nb de séance en poste	Note
Boyle, Kevin	6/7	
Dagenais, Lucie	6/7	
Détolle, Jean-Philippe	4/4	En poste jusqu'en octobre 2022
Drapeau, Sylvain	6/7	
Gauthier, Michel	6/7	
Godère, Richard	7/7	
Jaccard, Eric	2/3	En poste depuis novembre 2022
Larrivée, Martin	7/7	
Meagher, Nicolas	2/3	En poste depuis décembre 2022
Ménard, Jean-Marc	7/7	
Métrás, Yves	0/7	
Pépin, Richard	1/7	
Renaud, Marc-Antoine	6/7	
Roy, Jean-Paul	7/7	
Saint-Pierre, Mario	0/7	



Programmes d'aide financière administrés par l'Agence

Présentation des programmes d'aide

L'agence forestière de la Montérégie administre en 2022-2023 les trois programmes d'aide suivants, destinés aux producteurs forestiers :



Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet à un propriétaire de terrain forestier d'au moins quatre hectares de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Il faut toutefois que le propriétaire obtienne préalablement son certificat de producteur forestier.

Depuis avril 2014, l'aide financière se présente en deux volets : l'aide technique (pour la planification des travaux) et l'aide à l'exécution des travaux. Le propriétaire peut avoir recours à l'un ou l'autre, ou encore à ces deux volets de l'aide financière. Pour plus de détails, consulter notre site internet : <http://afm.qc.ca/pamvfp/>.

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet de financer les travaux des 5 groupes de traitements sylvicoles suivants :

- Préparation de terrain
- Plantation
- Entretien de plantation
- Traitements non commerciaux
- Traitements commerciaux

Programme Subvention 2021

À la fin de l'année 2021, l'Agence a reçu la confirmation d'un financement pour soutenir et accroître la production de bois en forêt privée. Il prévoit un financement pour 4 ans, visant la réalisation de travaux de récolte de bois. L'Agence a reçu pour son territoire un montant de 1 150 000\$ pour ces 4 années.

Ce programme contribue lui aussi au financement des traitements commerciaux. Il permet de financer tant la planification (aide technique) que la réalisation (exécution) des traitements commerciaux, mais il n'est applicable à aucune autre catégorie de travaux sylvicoles.

Programme 2 milliards d'arbres

L'Agence a reçu 9 855\$ dans le cadre du volet hâtif du programme 2 milliards d'arbres. De ce montant, 6 989\$ ont déjà été investis pour la mise en terre des plants des plantations admissibles et aux travaux d'entretien de ses plantations. Le montant résiduel sera investi en 2023-2024.



Bilan de l'aide financière versée en 2022-2023

Comme le montre le Tableau 5, une aide financière totale de **1 238 602 \$** a été versée à des producteurs forestiers ou leurs conseillers au cours de l'exercice 2022-2023 pour la planification ou la réalisation de travaux sylvicoles. De ce montant, 878 317 \$ proviennent du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, **356 976 \$** du programme Subvention 2021 et **3 308\$** du programme 2 milliards d'arbres.

Le programme Subvention 2021 contribue au financement des traitements commerciaux. Il permet de financer tant la planification (aide technique) que la réalisation (exécution) des traitements commerciaux, mais il n'est applicable à aucune autre catégorie de travaux sylvicoles.

Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2022-2023 dans le cadre de chacun des programmes d'aide, présenté par groupe de traitements sylvicoles.

Groupes de travaux (unité)	Programme	Nombre d'unités			Argent investi (\$)				Pourcentage du total (\$)				
		PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	TOUS	PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	TOUS	PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	TOUS
Péparation de terrain (ha)		11			11	12 893			12 893 \$	0.0			1%
Plantation (1000 plants)		25		2	26	15 160		3 309	18 469 \$	0.0		1.0	1%
Entretien de plantation (ha)		30			30	62 826			62 826 \$	0.1			5%
Traitements non commerciaux (ha)		1			1	1 215			1 215 \$	0.0			0%
Traitements commerciaux (ha)		579	247		825	659 659	294 956		954 615 \$	0.8	0.8		77%
Martelage (ha)		478	207		685	80 003	34 957		114 960 \$	0.1	0.1		9%
Ajustements COVID		421	297		718	46 561	27 063		73 624 \$	0.1	0.1		6%
TOTAL						878 317	356 976	3 309	1 238 602 \$	1.0	1.0		100%

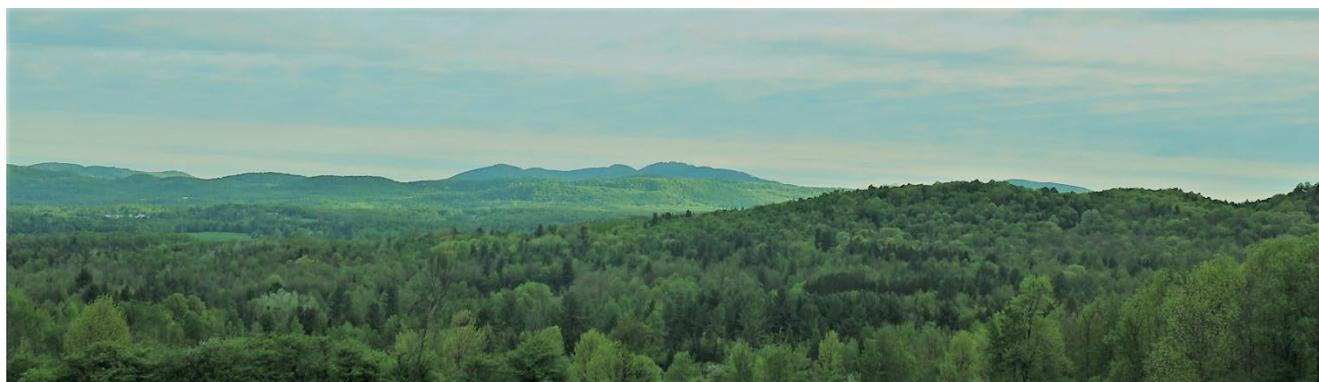
Le Tableau 6 précise les investissements des programmes d'aide par territoire de MRC. Sans surprise, les MRC les plus forestières du territoire, soit celles de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, sont celles où les investissements ont été les plus importants, suivies par les MRC d'Acton et du Haut-Saint-Laurent.



Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2022-2023 dans le cadre des programmes d'aide, présentée par groupe de traitements sylvicoles et par MRC.

Territoire MRC	Groupes de traitements						Total
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien de plantation	Traitements non commerciaux	Traitements commerciaux	Ajustements Covid	
Acton			14 641 \$		171 307 \$	10 971 \$	196 919 \$
Beauharnois-Salaberry					3 184 \$		3 184 \$
Brome-Missisquoi			7 858 \$		375 393 \$	35 611 \$	418 862 \$
La Haute-Yamaska			34 122 \$		178 605 \$	11 572 \$	224 299 \$
La Vallée-du-Richelieu					18 140 \$	1 231 \$	19 370 \$
Le Haut-Richelieu	644 \$		1 241 \$		29 671 \$	2 369 \$	33 925 \$
Le Haut-Saint-Laurent	3 818 \$	13 834 \$	8 272 \$		131 028 \$	3 852 \$	160 804 \$
Les Jardins-de-Napierville		629 \$			56 147 \$	2 443 \$	59 219 \$
Les Maskoutains	8 431 \$			1 215 \$	23 040 \$	1 772 \$	34 458 \$
Longueuil							- \$
Marguerite-D'Youville							- \$
Pierre-De Saurel					66 015 \$	2 606 \$	68 621 \$
Roussillon							- \$
Rouville					5 565 \$	602 \$	6 167 \$
Vaudreuil-Soulanges		697 \$			11 481 \$	595 \$	12 773 \$
TOTAL	12 893 \$	15 160 \$	66 135 \$	1 215 \$	1 069 575 \$	73 624 \$	1 238 602 \$
	1.0%	1.2%	5.3%	0.1%	86%	5.9%	100%

Vous trouverez, à l'annexe 3, le détail de l'aide financière versée en 2022-2023. Ce tableau permet de voir les superficies traitées et les montants versés, détaillés par activité ainsi que par type d'aide (technique ou exécution).





Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MRNF en 2022-2023

Au cours de 2022-2023, les programmes du MRNF administrés par l'Agence ont permis d'aider pour la planification et/ou la réalisation de travaux d'aménagement forestier chez 121 producteurs forestiers du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie, soit seulement 5 de plus que l'année précédente.

En 2022-2023, une moyenne de 10 236 \$ a été versée par producteur forestier bénéficiaire, soit un montant presque identique à celui de l'année précédente qui était de 10 148\$.

Cependant, comme permet de le constater la Figure 3a, le montant moyen investi par producteur desservi chaque année par nos programmes s'est plutôt stabilisé autour du montant 2019-2020, après la croissance soutenue qui se manifestait depuis 2014-2015.

Comme on peut le voir à la Figure 3 b, le nombre de producteurs forestiers desservis par les programmes administrés par l'AFM tend lui aussi à se stabiliser, fluctuant très légèrement non loin du niveau modeste qu'il atteignait en 2016-2017, après la décroissance spectaculaire qui se produisait depuis 2010-2011.

Tendance à la stabilisation du montant annuel moyen d'aide par producteur forestier.

Tendance à la stabilisation du nombre de producteurs forestiers desservis annuellement.

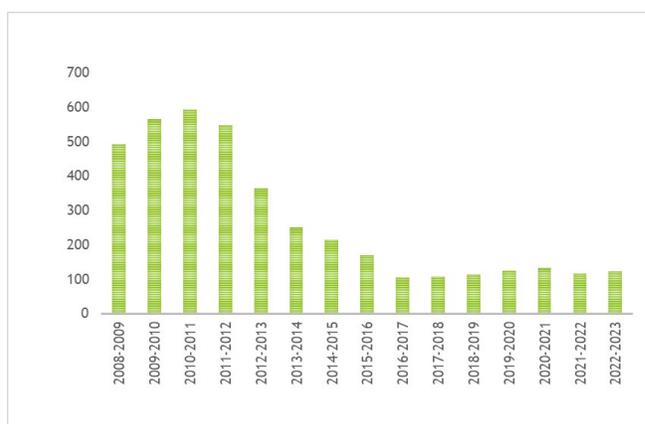
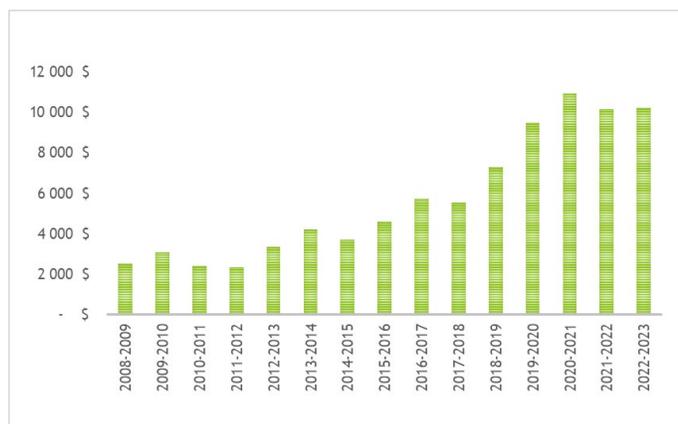


Figure 3. a) Montant moyen par producteur forestier desservi, versé annuellement en provenance des programmes d'aide en Montérégie.

b) Nombre de producteurs forestiers desservis annuellement par les programmes d'aide en Montérégie.

Comme on peut le voir au Tableau 7, c'est 10 % des producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l'AFM qui ont bénéficié d'aide de ces programmes au cours de l'année 2022-2023.



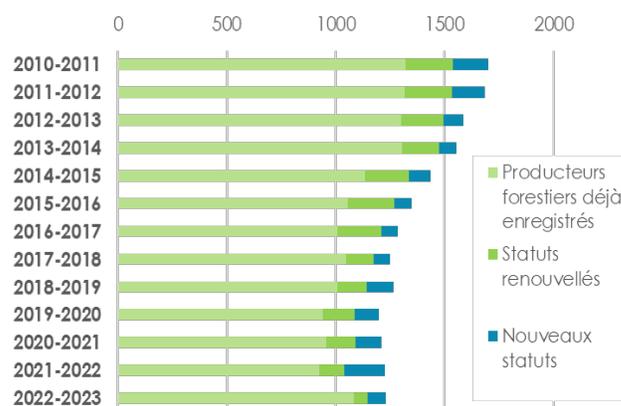
Tableau 7. Producteurs enregistrés et desservis par MRC et montants investis par les programmes d'aide financière dans chacune d'elles en 2022-2023.

Territoire MRC	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis	% des producteurs desservis	Aide versée dans le cadre des programmes				Aide moyenne par producteur
				PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	Aide totale (3 programmes)	
Acton	112	17	15%	134 109 \$	62 811 \$	- \$	196 919 \$	11 583 \$
Beauharnois-Salaberry	13	1	8%	3 184 \$	- \$	- \$	3 184 \$	- \$
Brome-Missisquoi	429	34	8%	257 230 \$	159 564 \$	2 068 \$	418 862 \$	12 319 \$
La Haute-Yamaska	151	15	10%	170 970 \$	53 329 \$	- \$	224 299 \$	14 953 \$
La Vallée-du-Richelieu	43	2	5%	11 633 \$	7 738 \$	- \$	19 370 \$	9 685 \$
Le Haut-Richelieu	23	3	13%	32 684 \$	- \$	1 241 \$	33 925 \$	11 308 \$
Le Haut-Saint-Laurent	164	24	15%	115 602 \$	45 202 \$	- \$	160 804 \$	6 700 \$
Les Jardins-de-Napierville	57	8	14%	44 020 \$	15 200 \$	- \$	59 219 \$	7 402 \$
Les Maskoutains	77	8	10%	32 106 \$	2 353 \$	- \$	34 458 \$	4 307 \$
Longueuil	2	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marguerite-D'Youville	29	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Pierre-De Saurel	51	4	8%	64 009 \$	4 613 \$	- \$	68 621 \$	17 155 \$
Roussillon	11	0	0%	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Rouville	17	1	6%	- \$	6 167 \$	- \$	6 167 \$	6 167 \$
Vaudreuil-Soulanges	64	5	8%	12 773 \$	- \$	- \$	12 773 \$	2 555 \$
Montérégie	1230	121	10%	878 317 \$	356 976 \$	3 309 \$	1 238 602 \$	10 236 \$

Selon le Tableau 8, le nombre de producteurs forestiers enregistrés a légèrement augmenté dans la dernière année passant de 1 225 à 1 230 producteurs forestiers enregistrés. La réalisation de plans d'aménagement forestier (PAF)n'étant plus financée par le PAMVFP depuis 2012, suite à décision prise au Rendez vous de la forêt privée en 2011, on observe, depuis lors, une réduction du nombre de nouveaux PAF et de producteurs forestiers reconnus.

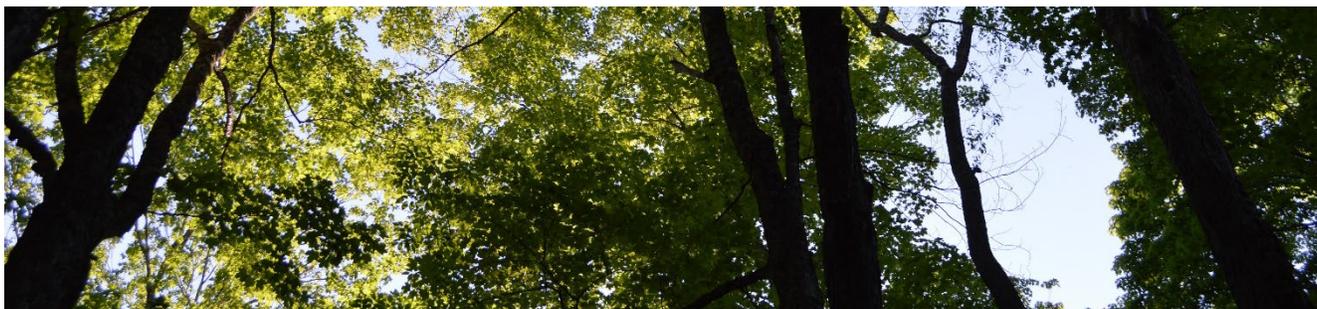
Tableau 8. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers depuis 2010-2011.

Année	Nouveaux statuts	Statuts renouvelés	Nouveaux statuts (total)	Nb de producteurs enregistrés	Nb de PAF financés
2010-2011	161	217	378	1700	301
2011-2012	148	218	366	1684	283
2012-2013	91	197	288	1587	0
2013-2014	80	171	251	1554	0
2014-2015	98	202	300	1436	0
2015-2016	79	212	291	1348	0
2016-2017	74	201	275	1284	0
2017-2018	76	128	204	1251	0
2018-2019	122	135	257	1266	0
2019-2020	109	145	254	1196	0
2020-2021	119	132	251	1209	0
2021-2022	184	117	301	1225	62 ¹
2022-2023	83	62	145	1230	0



¹ PAF bonifiés financés dans le cadre du projet « Déploiement des PAF bonifiés au Québec... »

Nb de statuts de producteur forestier



Conseillers forestiers accrédités en 2022-2023

À la séance d'accréditation du printemps 2022, 11 conseillers forestiers ont été accrédités par l'Agence pour assurer la livraison des programmes d'aide aux producteurs forestiers de son territoire. La liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence et présentant les coordonnées de chacun peut être consultée à l'annexe 5.

Quant au Tableau 9 qui suit, il présente, pour chacun de ces conseillers, la valeur des travaux financés par chacun des programmes d'aide au cours de la dernière année.

Tableau 9. Valeur des travaux réalisés en 2022-2023 par les conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie.

Valeur des travaux réalisés 2022-2023						
Conseillers forestiers accrédités	PAMVFP	Subvention 2021	2 milliards d'arbres	Aide totale (3 programmes)	Nombre de producteurs desservis	Aide financière versée par producteur
Sylva Croissance inc.	33 514 \$	13 541 \$	- \$	47 054 \$	6	7 842 \$
René Dulude, ing.f.	128 809 \$	48 378 \$	1 241 \$	178 428 \$	35	5 098 \$
Société Forestière Cambium enr.	120 791 \$	20 720 \$	- \$	141 511 \$	9	15 723 \$
Gestion intégrée des forêts AET	10 741 \$	- \$	- \$	10 741 \$	1	10 741 \$
For-Éco enr.	34 856 \$	7 151 \$	2 068 \$	44 075 \$	7	6 296 \$
Chabot, Pomerleau & Associés	73 139 \$	11 748 \$	- \$	84 886 \$	5	16 977 \$
Groupement forestier des Cantons inc.	293 846 \$	210 366 \$	- \$	504 212 \$	33	15 279 \$
Acérifor inc.	10 837 \$	2 353 \$	- \$	13 189 \$	2	6 595 \$
Groupe Immofor inc.	116 689 \$	25 562 \$	- \$	142 251 \$	19	7 487 \$
Ressources Forestières Biotique inc.	36 962 \$	12 024 \$	- \$	48 987 \$	3	16 329 \$
ProForêt Consultants inc.	18 133 \$	5 134 \$	- \$	23 267 \$	1	23 267 \$
TOTAL	878 317 \$	356 976 \$	3 309 \$	1 238 602 \$	121	10 236 \$



Stratégies régionales de production et mobilisation des bois

Depuis quelques années, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite que la forêt privée augmente sa contribution à l'approvisionnement des usines de transformation des bois. Un écart important entre la possibilité forestière et la récolte est observé en forêt privée. Le MRNF et les partenaires de la forêt privée ont convenu de la nécessité de stimuler la mobilisation des bois.

Plusieurs démarches en ce sens ont déjà eu lieu depuis 2015, notamment la création de nouveaux programmes d'aide comme ceux de mobilisation des bois, Subvention 2018 et Subvention 2021. Cette volonté s'est également traduite par la mise en place d'une **stratégie nationale de production de bois**, adoptée en 2020. Cette stratégie, dans son axe visant l'augmentation de la **production** et la **mobilisation des bois**, entend mettre à contribution la forêt privée. Sa vision nationale se concrétise par des stratégies régionales de production et de mobilisation de bois permettant de faire face aux défis et aux enjeux propres à chaque région.

Stratégie régionale de mobilisation des bois

Le développement de notre stratégie de mobilisation des bois a permis à l'Agence d'identifier les enjeux limitant l'augmentation de la récolte et de la mise en marché de bois sur son territoire. Le Tableau 10 présente les actions réalisées en 2022-2023 pour faire face aux enjeux identifiés dans le cadre de la stratégie régionale de mobilisation des bois.

Stratégie régionale de production de bois

En 2022-2023, le MRNF a demandé à chaque agence régionale de mise en valeur des forêts privées d'établir des cibles de production bois pour les prochaines années, en tenant en compte des différents scénarios sylvicoles envisagés. L'exercice a permis de se projeter en 2025, 2050 et 2080 en considérant le contexte régional et les scénarios sylvicoles les plus plausibles pour notre région, en se basant sur l'année de référence 2021-2022. Comme le montre la Figure 4, les cibles de volumes récoltés et mis en marché ont ainsi été établies pour chacune de ces années, sur la base d'un scénario sylvicole intégrant des projections de plantations (court-moyen terme) et de coupes partielles en pleuplements naturels et en plantations.

Année	2025	2050	2080
Volume cible de bois mis en marché	150 000 m ³	175 000 m ³	225 000 m ³

Figure 4. Cibles de volumes de bois à mettre en marché en provenance du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.



Tableau 10. Actions réalisées en Montérégie en 2022-2023 pour faire face aux enjeux identifiés dans la politique nationale de production de bois.

Enjeux définis	Problématique	Objectifs	Moyens	Réalisations
Diminution du nombre de producteurs forestiers et des superficies enregistrées	Incitatifs financiers limités pour le propriétaire	Augmenter le nombre de propriétaires impliqués dans la mise en valeur de leur boisé ainsi que la superficie forestière enregistrée.	Réalisation de visites-conseils auprès des propriétaires de boisés	354 visites-conseils réalisées sur une période de 3 ans (2019-2022)
	Manque d'information ou mauvaise conception de l'aménagement forestier autant pour le propriétaire que le milieu municipal	Sensibiliser les propriétaires et le milieu municipal aux bienfaits de l'aménagement forestier.	Tenir des séances d'informations auprès des MRC (Élus) sur les bienfaits de l'aménagement forestier dans le contexte des changements climatiques	MRC rencontrées; Vaudreuil-Soulanges, La Haute-Yamaska- Les Maskoutains et Acton
Financement des programmes		Sensibiliser les propriétaires à la récolte et à la mise en marché	Poursuivre le travail de l'agent de mise en marché pour la Montérégie	98 200 m3 mis en marché ce qui représente 10,6% de la possibilité forestière de la Montérégie soit 966 141 m3 excluant le bois de chauffage
	Difficulté à augmenter le nombre d'hectares en travaux subventionnés	Promouvoir et encourager une complémentarité entre les programmes d'aménagement forestier disponible (PAMVFP, RTF, Catégorie immeuble forestier)	Faire un sondage auprès des conseillers forestiers sur l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (RTF)	Sondage réalisé auprès des conseillers forestier sur l'utilisation du RTF
			Faire la promotion de l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (RTF)	
	La contribution de l'industrie forestière parfois déficiente	Assurer la participation de l'industrie forestière à la mise en valeur de la forêt privée	Mettre en place une démarche de suivi des contributions de l'industrie en collaboration du syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	Un suivi rigoureux auprès des industriels a permis d'atteindre 82 000\$
Main d'oeuvre et relève des professionnels de la forêt	Main-d'oeuvre qualifiée de plus en plus rare (professionnels forestiers)	Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant la rétention, le recrutement et la formation de la main-d'oeuvre	Faire la mise à jour du portrait réalisé en 2018 des entrepreneurs forestiers intervenant dans la région	
			Organiser des formations avec Forêt-Compétences auprès des conseillers forestiers et entrepreneur	Une formation -Petit traité de l'arpentage en janvier 2022
	Manque de relève pour le transport du bois	Assurer l'optimisation de l'offre de transport en Montérégie	Poursuivre l'optimisation du transport par le travail de l'agent de mise en marché	Ajout de cinq transporteurs sur le territoire de l'Agence. Projet Entente sectorielle



Évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2022-2023

Méthode d'évaluation de la performance des conseillers forestiers

Afin de s'assurer que les fonds de l'État sont investis de manière efficiente, le MRNF a établi des **critères d'évaluation de la performance** servant à juger de l'efficacité des conseillers forestiers lors de la livraison des programmes d'aide. Ces critères sont basés sur des objectifs tirés du cadre normatif du PAMVFP et sur des orientations issues du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, notamment celles qui visent :

- l'accroissement de la production de valeurs des territoires forestiers privés ;
- la protection des investissements passés et à venir ;
- l'engagement des propriétaires.

Chaque agence régionale a la responsabilité d'établir des critères de performance régionaux et d'attribuer une pondération à l'ensemble des critères de performance. Annuellement, elle doit évaluer la performance de ses conseillers forestiers, sur le plan technique et administratif, sur la base des critères provinciaux et régionaux. Elle doit préalablement avoir établi, pour chacun d'eux, la cible à atteindre en tenant compte des particularités régionales. Sur cette base, l'Agence prépare les bulletins de performance des conseillers forestiers. Enfin, elle détermine lesquels des critères joueront sur le partage de l'enveloppe budgétaire entre les conseillers l'année suivante.

Au cours de l'année 2022-2023, l'Agence a évalué le travail de chacun des conseillers forestiers accrédités pour la livraison des programmes d'aide. Pour ce faire, elle s'est basée sur huit critères de performance et leur pondération, adoptés en 2018-2019 et présentés au Tableau 11.



Tableau 11. Critères de performance et pondération utilisés en 2022-2023 pour préparer le bulletin du conseiller forestier.

Catégorie de critères	No du critère MRNF	Objet du critère	Détails	Pointage	Pondération
Travail de qualité et versement de l'aide financière	1	Vérification des prescriptions sylvicoles	Données administratives Pertinence et cohérence des données techniques requises Données terrain (croquis, superficies, critères d'exécution ou d'admissibilité)	20	80%
	2	Vérification des traitements sylvicoles exécutés	Données administratives Pertinence et cohérence des données techniques requises Données terrain (quantité, qualité, croquis, superficies, critères d'exécution ou d'admissibilité)	40	
	7	Facturation des travaux	Présence des pièces justificatives requises	20	
Améliorer les conditions des travailleurs	5	Détenir un programme de prévention en santé et sécurité au travail	Présence ou absence d'un programme approuvé par la CSST	1	
Planification et administration du programme	3	Suivi des plantations	Pertinence et cohérence des données requises	2	20%
	4	Respect de la programmation de l'Agence	Respect des objectifs visés	1	
	6	Qualité des documents	Respect des délais de transmission Cohérence et pertinence des données demandées	3 3	
Autres	8	Respect de l'enveloppe finale attribuée	Objectif d'investissement atteint (90% du budget attribué)	10	
			Investissement situé entre 85% et 89%	5	
			Investissement inférieur à 85%	0	

Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers

Encore cette année, l'AFM dresse un portrait très positif de la performance des conseillers forestiers en 2022-2023. La note moyenne obtenue par les conseillers s'élevait à 94,8 % cette dernière année.

Comme le montre le Tableau 12, les vérifications opérationnelles ont fait état du respect des normes dans la réalisation des traitements sylvicoles exécutés et la diffusion des documents associés. Notons aussi que presque tous les conseillers, soit 10 des 11 ont réussi à investir plus de 90 % de leur enveloppe budgétaire.

Les résultats au critère 7, portant sur la facturation des travaux, sont demeurés moins forts que la moyenne des autres. Les cas de non-conformité constatés résultaient surtout d'éléments qui manquaient parmi les pièces justificatives requises, comme un fichier de données GPS, une signature de prescription par le producteur ou un PAF, par exemple. Ainsi, les conseillers pourraient améliorer leur travail en cette matière afin que l'ensemble des documents exigés soient transmis à l'Agence dans les délais prévus.



Tableau 12. Évaluation de la performance des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2022-2023.

Catégorie de critère	No du critère MFFP	Objet du critère	Pointage maximal	Pointage obtenu	% de conformité obtenu	Moyenne globale
Travail de qualité et versement de l'aide financière	1	Vérification des prescriptions sylvicoles	20	19.9	99.5%	94.8%
	2	Vérification des traitements sylvicoles exécutés	40	39.9	99.6%	
	7	Facturation des travaux	20	16.8	89.5%	
Améliorer les conditions de travail des travailleurs	5	Programme de prévention en santé et sécurité au travail	1	1.0	100%	
Planification et administration du programme	3	Suivi des plantations	2	1.8	88%	
	4	Respect de la programmation de l'Agence	1	1.0	100%	
	6	Qualité des documents	6	5.6	95.7%	
Autres critères	8	Respect de l'enveloppe finale attribuée	10	9.1	90%	

Le Tableau 13 présente une ventilation, par conseiller forestier, du nombre de traitements sylvicoles qui ont été vérifiés dans le cadre de l'évaluation des critères 1 et 2, soit ceux qui concernent plus spécifiquement la vérification de travaux forestiers. Le critère 1 porte sur la vérification qui suit la prescription sylvicole et le 2 sur la vérification suivant l'exécution des travaux.

Tableau 13. Nombre de traitements sylvicoles par conseiller forestier ayant fait l'objet d'une vérification opérationnelle aléatoire en 2022-2023.

Identification du conseiller forestier		Nb de Traitements vérifiés	
Numéro	Nom	à l'étape de la prescription	à l'étape du rapport d'exécution
1	Sylva Croissance inc.	1	2
24	René Dulude, ing.f.	3	3
38	Société Forestière Cambium enr.	1	2
40	Gestion intégrée des forêts	0	2
44	For-Éco enr.	1	1
49	Chabot, Pomerleau & Associés	1	2
50	Groupement forestier des Cantons inc.	7	7
89	Acérifor inc.	1	1
92	Groupe Immofort inc.	5	4
93	Ressources Forestières Biotique inc.	1	1
95	ProForêt Consultants inc.	1	1
Total		22	26

Chaque conseiller forestier recevra le résultat détaillé de l'évaluation de son travail, accompagné de recommandations ciblant les points à surveiller, dans le but qu'il puisse améliorer sa performance.

Selon les résultats individuels, 10 des 11 conseillers forestiers ont obtenu cette année une note globale d'au moins 90 % à leur bulletin individuel d'évaluation de la performance. Tous ceux ayant obtenu la note de 90% et plus pourront participer au partage des montants du programme d'aide



rendus disponibles en 2023-2024. Cependant, étant donné que la grande majorité des conseillers ont pleinement investi leur enveloppe budgétaire, ces derniers seront minces.

Pour donner suite à cet exercice d'évaluation de la performance des conseillers, l'équipe de vérification propose les recommandations suivantes pour l'exercice financier 2023-2024 :

- ✓ Transmettre à chacun des conseillers forestiers ses résultats d'évaluation des critères de performance, accompagnés de recommandations et de pistes d'améliorations, le cas échéant ;
- ✓ Maintenir à 7% le seuil minimal de travaux à vérifier, tant à l'étape de la prescription qu'à celle de la vérification des travaux ;
- ✓ Poursuivre le suivi du nombre de propriétaires desservis annuellement par nos programmes et travailler à accroître ce nombre.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire

En 2001, l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie adoptait son premier Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV), constitué d'une part d'un document de connaissance du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie et d'autre part d'un document de planification.

En 2016 et 2017, l'Agence a fait la mise à jour de son PPMV. Les documents de connaissance et de planification qui ont résulté de l'exercice ont été adoptés en octobre 2017. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Agence : <http://afm.qc.ca/ppmv/>.

Suivi de la mise en œuvre du PPMV

Le plan d'action, adopté en 2017 dans le cadre du dernier PPMV, comprend 46 actions. Parmi elles, 23 ont été identifiées comme prioritaires. Pour chacune de ces priorités issues de l'axe environnemental, social ou économique, des indicateurs et des cibles ont été choisis pour faciliter le suivi, permettant de mesurer les écarts existant entre l'état de situation et l'objectif qu'on s'est fixé. Ce suivi de la mise en œuvre du PPMV est principalement assuré par le personnel de l'Agence, avec la collaboration des intervenants du milieu.

Au cours de 2022-2023, plusieurs réalisations de l'Agence allaient dans le sens des orientations et des actions inscrites au PPMV comme le montre le Tableau 14.

D'abord, le projet de rencontre de sensibilisation des MRC contribuait à la fois aux orientations 1 et 10 visant respectivement à maintenir le couvert forestier et à augmenter la récolte de bois et sa mise en marché. Pour sa part, le projet de guide pour adapter les forêts montérégiennes aux changements climatiques contribue à la fois à la mise en œuvre de l'orientation 2 du PPMV de l'Agence visant la protection de la biodiversité et de l'orientation 4 visant à maintenir et améliorer la résilience de peuplements forestiers face aux changements climatiques.



Tableau 14. Projet ou actions de l'Agence en 2022-2023 en lien avec les priorités et orientations issues du dernier Plan de protection et de mise en valeur de son territoire.

Axe	Orientations du PPMV	Projet ou action réalisée en 2022-2023
Axe environnemental	Orientation 1 Maintenir le couvert forestier	Rencontres de sensibilisation des MRC
	Orientation 2 Protéger la biodiversité	Projet de guide pour adapter les forêts aux changements climatiques
	Orientation 3 Protéger les milieux humides et cours d'eau	Participer aux rencontres de concertation pour orienter le développement des plans régionaux des milieux naturel/ humides et hydriques; Projet des PAF bonifiés
	Orientation 4 Améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques	Projet de guide pour adapter les forêts aux changements climatiques
	Orientation 5 Atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes	Participation à la démarche de concertation sur les espèces exotiques envahissantes piloté par le Conseil régional de l'Environnement
Axe social	Orientation 6 Mobiliser les propriétaires à mettre en valeur leur boisé	Activités de formations réalisées par le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
	Orientation 7 Freiner l'impact de la diminution de la main d'œuvre forestière	
	Orientation 8 Améliorer la connaissance sur bonnes pratiques et l'aménagement forestier	Rédaction d'un guide pour adapter nos pratiques sylvicoles pour faire face aux changements climatiques
Axe économique	Orientation 9 Encourager la transformation bois en provenance de la région	
	Orientation 10 Augmenter la récolte de bois et sa mise en marché	Rencontres de sensibilisation des MRC
	Orientation 11 Améliorer l'efficacité dans la livraison des programmes	

L'Agence a par ailleurs participé à des rencontres de concertation, dans plusieurs MRC pour contribuer à orienter le développement de leur plan régional des milieux naturels ou des milieux humides et hydriques. En ce sens, elle travaille à concrétiser l'orientation 3 visant la protection des milieux humides et des cours d'eau.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, l'Agence a collaboré à un projet piloté par le Conseil régional de l'Environnement propos d'une démarche de concertation visant à mettre en place une table régionale sur les espèces exotiques envahissantes pour la région de la Montérégie. Cette démarche devrait permettre la mise en place d'une Entente sectorielle sur les espèces exotiques envahissantes au cours de la prochaine année.



Concertation régionale

L'Agence a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire. Pour ce faire, l'Agence est appelée à siéger à plusieurs tables de concertation provinciales, régionales ou locales en lien avec ses mandats.

Participation à des exercices de concertation régionale

Au cours de l'année 2022-2023, l'Agence a participé à plusieurs tables de concertation régionales et aux rencontres du conseil d'administration d'organismes régionaux. Le Tableau 15 présente ses principales participations.

Tableau 15. Tables de concertations et conseils d'administration d'organismes régionaux auxquels a participé l'AFM en 2022-2023.

Organisme responsable	Nature de la concertation	Participation à titre de
 OBV YAMASKA Organisme de bassin versant de la Yamaska	Sessions du CA	Administrateur de l'OBV Yamaska
 géomont	Sessions du CA et du CE	Administrateur de Géomont
 Forêts, Faune et Parcs Québec	Table des agences du Québec Table Faune de la Montérégie	Représentant de l'AFM
 MRC Acton et de la Haute-Yamaska	Comité de suivi du PDZA	Représentant de l'AFM
 MRC les Maskoutains, le Haut-Richelieu, la Vallée-du-Richelieu, Pierre-de-Saurel, Roussillon, Brome-Missisquoi, Haute Yamaska, Acton.	Concertation pour l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques ou des milieux naturels	Représentant de l'AFM
 Association forestière du sud du Québec (AFSQ)	Sessions du CA et du CE	Administrateur de l'AFSQ
 Conseil régional de l'Environnement (CREM)	Projet de concertation sur les espèces exotiques envahissantes	Représentant de l'AFM



Démarches de concertation initiées par l'Agence

Entente sectorielle sur la forêt montérégienne et renouvellement

Par l'entente sectorielle pour le développement de la forêt du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie, ses signataires - le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) - ainsi que les 14 MRC du territoire de l'AFM, l'agglomération de Longueuil, la Table de concertation régionale du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie (TCRM) et l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) décidaient de mettre la forêt au centre des préoccupations de la région montérégienne!

Cette entente constituait l'aboutissement d'une démarche de concertation amorcée en 2018 et à laquelle ont pris part 39 organisations régionales, impliquées dans la mise en valeur ou dans la protection des forêts (organisations municipales, organismes de conservation, représentants de producteurs forestiers et acéricoles, des acteurs de la foresterie, etc.).

La réalisation des projets prévus à l'entente sectorielle avait débuté en avril 2020. Elle s'est poursuivie et s'est terminée en décembre 2022, sous la coordination de l'Agence forestière de la Montérégie désignée par les signataires comme organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente sectorielle. Ainsi, en 2022-2023, l'AFM travaillait non seulement à la réalisation de ses projets financés par de l'entente, mais y participait également en travaillant très activement à sa coordination.

Globalement 1 048 029\$ ont été investis dans le financement des projets ce qui représente 95% des sommes injectées dans l'entente par le biais du financement provenant des partenaires qui sont le MAPAQ, le MAMH et le MFFP. Les projets financés par l'Entente sectorielle comprenaient des projets issus du plan d'action concerté, ainsi que d'autres qui ont été retenus dans le cadre d'un appel de projets. Le Tableau 16 en présente la liste.

Tableau 16. Liste des projets prévus et réalisés dans le cadre de la première mouture de l'Entente sectorielle sur les forêts de la Montérégie, ainsi que de leur promoteurs.

Projets issus du plan d'action concerté	Promoteur
Maintien de la biodiversité en forêt montérégienne	Conservation de la nature Canada
Gestion des espèces exotiques envahissantes	Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes
Outils de développement d'une agroforesterie adaptées à l'agriculture de la Montérégie	Institut de recherche sur la biodiversité végétale et CRAAQ
Sensibilisation du grand public aux bienfaits et rôles de la forêt	Association forestière du Sud du Qc.
Évaluation du potentiel acéricole des forêts montérégiennes	Producteurs et productrices acéricoles du Qc
Amélioration des activités de récolte et de mise en marché des bois	Syndicat des product. forestiers du Sud du Qc
Adaptation des pratiques forestières face aux changements climat. Sensibilisation des intervenants municipaux et des propriétaires aux bienfaits de la mise en valeur des forêts	Agence forestière de la Montérégie



Projets retenus suite à l'appel de projet	Promoteur
Inventaire des intervenants économiques régionaux de la filière bois	Agence forestière de la Montérégie
Restauration de l'habitat du chêne blanc et production de semis	Forêt Santé enr.
Suivi et contrôle des EEE forestières dans la MRC Acton	Corpo. de dévelop. de la Rivière Noire
Guide pour la diversité des forêts de la Montérégie	Université du Québec à Montréal
Corridors verts et lutte aux changements climat. en Montérégie ouest	Ambioterra
Deux collines, une vallée	Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire
Favoriser la biodiversité agricole du bassin de la Saint-Régis	SCABRIC
Stratégie régionale de conservation, de connectivité et de mise en valeur des écosystèmes forestiers de Brome-Missisquoi	MRC Brome-Missisquoi
Mise en œuvre de plans d'action pour le contrôle d'espèces exotiques envahissantes dans les habitats essentiels de la CMM	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
Projet de connectivité et de conservation des milieux naturels prioritaires dans un contexte de changements climatiques	Fondation SETHY
Renforcement des capacités des acteurs de la filière forestière de Frelighsburg et région et commercialisation en circuit court d'un bois de qualité issu d'une foresterie durable (...)	Coopérative Bois d'exception

Au cours de l'année 2022-2023, l'Agence a amorcé avec les partenaires de l'entente, une démarche visant son renouvellement. Des rencontres ont eu lieu avec les différents partenaires de l'entente au cours du printemps, dont les représentants des MRC, pour évaluer la pertinence de renouveler cette entente. Des consultations des partenaires et intervenants du milieu forestier ont eu lieu le 5 et 12 avril 2022 et ont permis de présenter le bilan de la première entente et de débiter une réflexion sur les priorités à appliquer à une future entente renouvelée. L'ensemble des partenaires ont donc convenu de poursuivre ce partenariat pour une seconde fois, cette fois-ci en définissant des stratégies permettant de mieux cibler les enjeux soulevés lors des consultations et de définir une vision du développement du milieu forestier de la nouvelle Montérégie.

Transfert de connaissances

Activités organisées par l'AFM

En 2022-2023, l'Agence forestière de la Montérégie a été relativement peu active en matière de transfert de connaissances sur le milieu forestier.

Elle a cependant participé à l'organisation, avec l'Association forestière du sud du Québec et Sylvain Mailloux, services-conseils en acériculture, d'une soirée-conférence destinée aux producteurs acéricoles et autres propriétaires d'érablières au sujet des sols et de la santé des érablières comme le montre le Tableau 17.



Tableau 17. Formations à l'organisation desquelles l'AFM a participé.

Dates	Type d'activité	Sujet traité	Lieu	Participants
6 déc. 2022	Soirée-conférence	Sols et santé des érablières	Cowansville	69
Total réalisé	1 soirée (2 conférences)	2 sujets	1 lieu	69



Figure 5. Entête de l'annonce de la soirée-conférence sur les sols et la santé des érablières.

L'AFM a également continué de financer les formations organisées par le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (SPFSQ) à l'intention des producteurs forestiers du territoire de l'Agence.

Formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec

Dans la dernière année, le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec a organisé 9 séances de formations en Montérégie, comme le montre le Tableau 18. Celle sur *l'Abattage directionnel de base* a été offerte à Roxton pond et à Dunham mais ne l'a pas été dans l'ouest de la région. Celle de niveau avancé a, elle aussi, été offerte seulement dans l'est de la région. La Montérégie-ouest s'est vu offrir 2 formations, soit *J'aménage ma forêt - Je valorise mon boisé qui s'est donnée* à Huntingdon, ainsi que *Aménagement forestier d'un boisé* qui a été organisée à Calixa-Lavallée. Cependant, faute d'un nombre d'inscriptions suffisant, cette dernière a dû être annulée, ce qui nous rappelle que les réseaux de diffusion du SPFSQ et de l'AFM ont toujours du mal à joindre les propriétaires forestiers de l'ouest de la région. La formation sur le *Façonnage et le classement des bois* a également été annulée. Encore une fois, cette formation n'a pas entraîné suffisamment d'inscriptions malgré qu'elle était offerte en Montérégie-est, ce qui semble confirmer le peu d'intérêt que suscite ce sujet auprès des propriétaires de notre région. La formation sur *l'affûtage de la scie mécanique*, pour sa part, n'a pas été offerte cette année. Enfin, une sortie terrain a été organisée sur le thème *Quel type de travaux correspond à vos objectifs?*



Le nombre de participants variait entre 8 et 16 personnes par activité.

Tableau 18. Autres formations financées par l'AFM : les formations du Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec.

Dates	Type d'activité	Sujet traité	Lieu	Participants
10 et 17 ou 18 sept.2022	Formation	Abattage directionnel de base	Roxton pond	16
25 nov. 2022	Formation	Aménagement forestier d'un boisé	Calixa-Lavallée	Annulée
2 et 9 ou 10 déc. 2022	Formation	Abattage directionnel de base	Dunham	16
14 Jan. 2023	Formation	Abattage directionnel (avancé)	St-Joachim-de-Shefford	8
1er fév.2023	Formation	Faonnage et classement des bois	Roxton pond	Annulée
11 fév. 2023	Formation	J'aménage ma forêt - Je valorise mon boisé	Huntingdon	11
11 mars 2023	Sortie terrain	Quel type de travaux correspond à vos objectifs?	Montérégie-Est	9
Total réalisé	4 formations 1 sortie	4 sujets	5 lieux (1 en Montérégie ouest)	60



Formations pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), mandataire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), organise une série de formations à l'intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence montérégienne situé sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec. En plus du financement de l'AFM, certaines formations sont financées par Emploi-Québec Montérégie avec la collaboration du Collectif en formation agricole de la Montérégie.

SÉCURITÉ EN FORÊT
Abattage directionnel et de précision (cours de base) (Santé et sécurité-abattage manuel (234-361))

Contenu: Évaluation de l'arbre, préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la chemise, entaille de direction et trait d'abattage), cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d'obtenir l'accréditation de la CNEST.

Session de 16 heures (2 jours) réparties en 8 heures de théorie de 8 h à 17 h la première journée et 8 heures de pratique de 8 h à 17 h la deuxième journée. Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Les sessions sont prévues:

SESSION 1
Dates: Samedi 10 septembre (théorie), samedi 17 septembre
OU dimanche 18 septembre (pratique)
Lieu: Roxton Pond (théorie) et le site d'un propriétaire (pratique).

SESSION 2
Dates: Vendredi 2 décembre (théorie), vendredi 9 décembre
OU samedi 10 décembre (pratique)
Lieu: Dunham (théorie) et le site d'un propriétaire (pratique)

Vous n'avez pas à apporter votre scie à chaîne pour la formation. Il est toutefois fortement suggéré d'apporter lors de la journée de théorie tous les équipements de protection individuelle que vous possédez déjà afin de permettre au formateur d'en vérifier la conformité. Si vous n'en avez pas, attendez après le cours pour vous les procurer et pour profiter des conseils et recommandations du formateur sur vos futurs achats.

Important! Pour la pratique, vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants pour la pratique:

- Casque de sécurité (norme ANSI Z89.1, EN 397 ou CAN/CSA Z94.1)
- Lunettes de sécurité (norme CAN/CSA Z94.3 ou ANSI Z87.1) ou un écran facial ou les deux
- Protecteurs auditifs (coquilles ou bouchons) (norme CAN/CSA Z94.2)
- Gants à paume adhésive

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU BOISÉ
Aménagement forestier d'un boisé

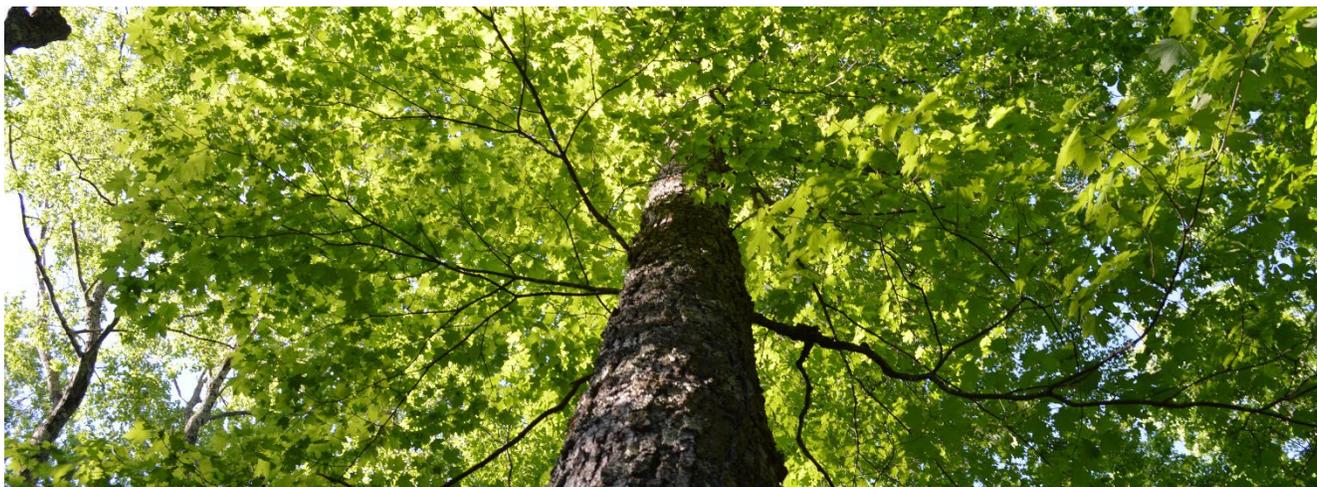
Contenu: Définitions et objectifs du propriétaire : pourquoi et comment aménager son boisé; caractéristiques d'un boisé; travaux sylvicoles; processus d'élaboration d'une prescription sylvicole; notions de saines pratiques d'intervention en forêt et visite terrain. Session de 6 heures de 9 h à 16 h. Le cours théorique est suivi d'une visite terrain en après-midi.

La session est prévue:
Dates: Vendredi 25 novembre
Heures: 9 h à 16 h
Lieu: Secteur de Verchères-Sorel (théorie) et le site d'un propriétaire (pratique).



12 L'arbre PLUS JUN à AOÛT 2022

Figure 6. Page de la revue l'Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations de l'automne 2022 en Montérégie.



Les Nouvelles forestières – Montérégie

L'Agence joue également son rôle en transfert de connaissances grâce à son bulletin de liaison *Les Nouvelles forestières – Montérégie* qui prend la forme d'une infolettre qui présente des liens vers des actualités, des documents et des activités sur la forêt. Chaque parution permet de joindre, soit quelques 750 personnes dans sa version complète ou quelques 500 dans sa version express, incluant des propriétaires, des intervenants de la forêt, organisations régionales et municipales et des gens du public, intéressés par le milieu forestier. Seule la version express de l'infolettre a servi cette année, *P'tites vites des Nouvelles forestières* ayant fait l'objet de 6 parutions destinées principalement à inviter les abonnées à des activités de transfert de connaissances organisées par l'AFM ou ses partenaires.



Site web et Facebook de l'Agence

Le site web de l'Agence contribue aussi à son transfert de connaissances. Il peut toujours être consulté à <http://afm.qc.ca/>.

À l'occasion, l'AFM utilise également sa page Facebook, notamment pour la diffusion d'événements ou la retransmission d'information intéressante diffusée par des partenaires. Elle a cependant été très peu utilisée au cours de la dernière année.



Autres projets de l'Agence

Projet de guide sur les changements climatiques

Le projet de l'Agence, portant sur la forêt de la Montérégie et les changements climatiques dans le cadre de l'Entente sectorielle forêt, s'est conclue avec le lancement d'un guide en décembre 2022.



Ce guide a pour but de faire connaître les manifestations attendues en Montérégie et leurs effets potentiels sur les forêts et la sylviculture. Il propose également une démarche pour intégrer ces nouvelles considérations aux décisions d'aménagement forestier, notamment en suggérant des éléments à prendre en compte pour évaluer le niveau de risque et la capacité d'adaptation des peuplements.

Ce guide s'adresse d'abord aux conseillers forestiers, mais aussi aux propriétaires forestiers impliqués activement dans les stratégies sylvicoles touchant leurs boisés. Il se veut un outil d'aide à la décision pour orienter les choix des travaux sylvicoles afin de maximiser les chances de maintenir la santé de nos écosystèmes forestiers à court, moyen et long terme.

Projet d'enrichissement

Au printemps 2021, l'Agence avait débuté des essais d'enrichissement d'essences feuillues dans trois plantations de pins rouges en Montérégie au printemps 2021. L'un des objectifs de ce projet consistait à implanter sur environ 3 hectares des essences feuillues après une éclaircie et à utiliser une partie des débris de coupe comme barrière physique contre les chevreuils. Nous sommes maintenant à l'étape de retourner sur le terrain afin de valider certaines prémisses de départ et constater l'évolution des plants.

L'Agence a aussi réalisé un projet d'enrichissement de feuillus à l'automne 2022 sur un terrain nouvellement acquis par la MRC de Brome-Missisquoi à Bedford. Près de 750 chênes ont été mis en terre en forêt avec des systèmes de protection individuels contre le broutage du chevreuil et près de 250 chênes ont été protégés par un enclos. De plus, trois ormes de Thomas ont également



été plantés en bordure de la forêt à des fins de réintroduction graduelle de l'espèce. L'Agence fera des visites périodiques de cette plantation au cours des trois prochaines années.



Projet de rencontres de sensibilisation des MRC

Le projet qui avait comme principal objectif de sensibiliser les MRC de la Montérégie à l'importance de l'aménagement forestier dans un contexte de changements climatiques s'est terminé en octobre 2022. L'Agence a offert six présentations auprès des élus municipaux, qui mettaient l'accent sur l'aménagement forestier favorisant la pérennité des boisés dans le contexte où la sécheresse s'impose comme menace climatique. Chacune de ses présentations était basée sur un argumentaire avec l'appui d'études réalisées sur le sujet depuis les 5 dernières années.

Dans l'ensemble, ce projet fut bien reçu par les acteurs du milieu municipal. Ces rencontres nous ont surtout permis de constater qu'il y a un grand besoin de sensibilisation et de partage d'information au sujet de l'aménagement forestier en général dans le milieu municipal. L'Agence prévoit participer à l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation dans le cadre de la nouvelle Entente sectorielle sur la forêt de la Montérégie de 2023-2026.



Planification des activités de l'Agence pour 2023-2024

Orientations de l'Agence pour 2023-2024

Au cours de l'année 2023-2024, l'Agence prévoit :

- Poursuivre ses efforts pour obtenir un financement prévisible et croissant des programmes d'aide, mais aussi tenter de faire valoir les besoins distincts des forêts feuillues de son territoire;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée de la Montérégie adopté par l'Agence ;
- Accompagner les partenaires régionaux et participer aux différentes tables régionales touchant le milieu forestier, notamment celle portant sur les espèces exotiques envahissantes ;
- Coordonner et mettre en œuvre la nouvelle entente sectorielle sur la forêt et poursuivre la réalisation du projet de l'AFM financé par cette entente, notamment par la formation des conseillers forestiers sur l'adaptation de nos pratiques forestières pour faire face aux changements climatiques ;
- Administrer et coordonner le projet portant sur la réalisation des plans d'aménagement forestier bonifiés, financé par Environnement et Changement climatique Canada ;
- Participer à l'établissement de la vision du développement du milieu forestier de la nouvelle Montérégie ;
- Poursuivre l'organisation de formations sur les divers sujets qui touchent le milieu forestier.



Budget prévisionnel de l'Agence pour 2023-2024

Pour la réalisation des mandats de l'Agence en 2023-2024, le conseil d'administration a adopté les prévisions de revenus et de dépenses présentées au Tableau 19.

Tableau 19. Budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2023-2024.

	Prévisions 2023-2024	PAMVFP					Projets	Entente sectorielle
		Admin. & concertation	Normes et V.O.	Aide à l'exécution	PPMV	Transfert connaissance		
REVENUS								
Pâtes & papiers	40 000			40 000				
Sciage & autres	40 000			40 000				
Contributions volontaires - Autres transformateurs	10 000			10 000				
Total - Contributions de l'industrie	90 000	-	-	90 000	-	-	-	
Contribution du MFFP - PAMVFP	954 650	112 065	77 238	716 849	26 000	22 498		
Contribution du MFFP - Autres programmes	-							
Entente sectorielle, Fonds MAPAQ-MAMH-MFFP	429 137							429 137
Total - Contributions gouvernementales	1 383 787	112 065	77 238	716 849	26 000	22 498	-	429 137
Frais d'accréditation des conseillers	1 650	1 650						
Revenus divers	132 000						132 000	
Intérêt - Dépôts à terme	20 000	15 000		5 000				
Intérêt - Épargne placement	-							
Pénalités et remboursements	-							
Frais sur remboursements et pénalités	-							
Contribution FFQ	-							
Entente MRC	16 000						16 000	
Projet Hydro-Québec	-							
Entente sectorielle - Coordination et projets	79 960						79 960	
Total - Autres revenus	249 610	16 650	-	5 000	-	-	227 960	-
Revenus totaux avant appropriation	1 723 397	128 715	77 238	811 849	26 000	22 498	227 960	429 137
Revenus totaux avant appropriation, excluant l'entente sectorielle	1 294 260	128 715	77 238	811 849	26 000	22 498	227 960	429 137
Appropriation de la restitution à la réserve	244 735	11 300	-	204 286	12 279	14 738	2 132	
Grand total - Revenus (excl. entente sectorielle)	1 538 995	140 015	77 238	1 016 135	38 279	37 236	230 092	429 137
Etats de la réserves et des fonds								
Fonds - 2 G d'arbres et concertation reporté	-							
Réserve Subvention 2021-2025	176 500	8 825		167 675				
Fonds - Entente sectorielle reporté	76 056							76 056
Réserve - Projet AFM	27 253						27 253	
Réserve	99 258	99 258						
Actifs nets investis en immobilisations	2 844	2 844						
Total de la réserve et des fonds	381 911	110 927	-	167 675	-	-	27 253	76 056
DÉPENSES								
Total - Dépenses pour travaux forestiers	1 016 135			1 016 135				
Total - Fonctionnement	628 387	34 989	9 365		2 870	4 448	128 073	448 642
Total - Salaires et bénéfices	331 493	103 404	67 873		35 409	22 788	102 019	
Total - Transfert de connaissances	10 000					10 000		
Total - Amortissements et immobilisations	1 622	1 622						
Grand total - Dépenses	1 987 637	140 015	77 238	1 016 135	38 279	37 236	230 092	448 642
Grand total - Dépenses (excl. entente sectorielle)	1 538 995	140 015	77 238	1 016 135	38 279	37 236	230 092	



ANNEXES



Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2023

MEMBRES RÉGULIERS

Monde municipal

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Ville de Longueuil	MRC	MRC Marguerite de D'Youville	MRC
MRC Beauharnois-Salaberry	MRC	MRC Le Haut-Richelieu	MRC
MRC Brome-Missisquoi	MRC	MRC Le Haut-Saint-Laurent	MRC
MRC Acton	MRC	MRC Les Maskoutains	MRC
MRC La Haute-Yamaska	MRC	MRC La Vallée-du-Richelieu	MRC
MRC Rouville	MRC	MRC Vaudreuil-Soulanges	MRC
MRC Roussillon	MRC	Bolt-on-Ouest	Municipalité
MRC Les Jardins-de-Napierville	MRC	Havelock	Municipalité
MRC Pierre-De Saurel	MRC	Ville de Sutton	Municipalité

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Groupement Forestier des Cantons inc	OGC	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-	SPB
Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska inc.	OGC	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du	SPB
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de	OGC		

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Blanchette & Blanchette inc.	Sciage	Belle-Ripe Inc	Sciage
Bois Acer inc.	Sciage	Bois Hunting	Sciage
Bois DAAQUAM inc.	Sciage	Fontaine Inc	Sciage
Bois Saxby	Sciage	Fortress Speciality Cellulose inc.	Pâtes et papiers
Carrier & Bégin	Sciage	Groupe Crête Chersey inc.	Sciage
Clermont Hamel Ltée	Sciage	J.M. Champeau inc.	Sciage
Domtar inc.	Pâtes et papiers	Les planchers Mercier inc.	Sciage
Kruger	Pâtes et papiers	Industries Maibec inc.	Sciage
Marcel Lauzon inc	Sciage	Preverco inc.	Sciage
Moulin St-André Enr.	Sciage	Produits forestiers D.G. Ltée	Sciage
Multibois FL inc.	Sciage	Les spécialistes du bardeaux de cèdre inc.	Sciage
Produits de bois Réginald Dingman et fils	Sciage	Menuiserie East Angus inc.	Sciage
Produits forestiers Arbec S.E.N.C.	Sciage	Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Sciage
Produits forestiers St-Armand inc.	Sciage	Scierie Carson Sawmill	Sciage
René Bernard inc. Produits forestiers	Sciage	Scierie Clifton inc.	Sciage
Scierie Carrière Ltée	Sciage	Scierie Lapointe & Roy Ltée	Sciage
Scierie Tech inc.	Sciage	Stella-Jones inc.	Sciage
Scierie Alexandre Lemay et fils	Sciage	Scierie Coatcook inc.	Sciage
Scierie Dion et Fils inc.	Sciage	Commonwealth Plywood Ltée	Sciage
Transfobec Mauricie	Sciage	Silicium Bécancour inc.	Sciage
Scierie West-Brome inc.	Sciage	Scierie Armand Duhamel et Fils inc.	Sciage
Scierie Sainte-Thècle inc.	Sciage	Vexco inc.	Sciage

MEMBRES ASSOCIÉS

Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
For-Éco inc.	Conseiller forestier	Nature Action Québec Inc.	Organisme
CLD D'Acton	Organisme	SCABRIC	Organisme
Acérifor inc	Conseiller forestier	Regroupement Québec Oiseaux	Organisme
COVABAR	Organisme	Madame Francine L'Heureux	Productrice forestière
OBV Vaudreuil-Soulange	Organisme	Groupe Conseil UDA inc.	Consultant en foresterie
Bois Riant (Les)	Industrie	Madame Michèle Fournier	Productrice forestière
Mme Gynnie Tremblay	Ingénieure forestière	Monsieur André Lizé	Producteur forestier
Association forestière du Sud du Québec	Organisme	Corporation de développement de la rivière Noire	Organisme
Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire	Organisme	Fédération de l'UPA de la Montérégie	Organisme
Corridor Appalachien	Organisme	Monsieur Gérard Gévry	Producteur forestier
OBV Yamaska	Organisme	Monsieur Michel Lacharité	Producteur forestier



Annexe 2. Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence en 2022-2023.

Pâtes et papiers		
Industriels	Municipalités	Régions administratives
Domtar inc.	Windsor	Estrie
Sciage et autres		
Industriels	Municipalités	Régions administratives
Barrette Wood inc	St-Jean-sur-Richelieu	Montérégie
Bois Acer inc.	Mansonville	Estrie
Bois Hunting inc	Waterville	Estrie
Bois Saxby	Sherbrooke	Estrie
Carrier & Bégin	St-Honoré de-Beauce	Chaudière-Appalaches
Clermont Hamel Ltee	Saint-Ephrem	Chaudière-Appalaches
Commonwealth Plywood Ltée	St-Thérèse	Laurentides
Fontaine Inc	Woburn	Estrie
Groupe Crête Chersey inc.	Chertsey	Lanaudière
Marcel Lauzon inc.	East Hereford	Estrie
Menuiserie East Angus inc.	East Angus	Estrie
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Saint-Martin	Chaudière-Appalaches
Preverco inc.	Daveluyville	Centre-du-Québec
Produits de bois Réginald Dingman et fils	Sainte-Aurélie	Chaudière-Appalaches
Produits forestiers Arbec S.E.N.C.	St-Georges-de-Champlain	Mauricie
Produits forestiers St-Armand inc.	Saint-Armand	Estrie
René Bernard inc. Produits forestiers	Beauceville	Chaudière-Appalaches
Scierie Alexandre Lemay & fils inc.	Sainte-Marie	Chaudière-Appalaches
Scierie Armand Duhamel et Fils inc.	Saint-Ignace-de-Stanbridge	Montérégie
Scierie Carrière Ltée	Lachute	Laurentides
Scierie Clifton	St-Isidore de Clifton	Estrie
Scierie Coaticook inc.	Coaticook	Estrie
Scierie Lapointe & Roy Ltée	Courcelles	Estrie
Scierie West Brome inc.	Lac Brome	Estrie
Silicium Bécancour inc.	Bécancour	Centre-du-Québec
Vexco inc.	Plessisville	Centre-du-Québec



Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2022-2023, par catégorie de traitement sylvicole et par programme.

Aide consentie dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

		Taux (\$/ha)		Nb Unités	Montant d'aide			Nb de traitements
		Technique	Exécution		technique	exécution	Total	
PRÉPARATION DE TERRAIN 05								
7504	DÉCHIQUETAGE	194 \$	194 \$	0,4	78 \$	566 \$	644 \$	1
7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	194 \$	194 \$	6,5	1 261 \$	7 170 \$	8 431 \$	1
7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	194 \$	194 \$	4,3	834 \$	2 984 \$	3 818 \$	1
Total du groupe 05				11,2	2 173 \$	10 720 \$	12 893 \$	3
MISE EN TERRE 06								
7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	221 \$	221 \$	4,6	1 008 \$	1 851 \$	2 859 \$	5
7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	234 \$	234 \$	18,0	4 210 \$	6 490 \$	10 700 \$	7
7641	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX	221 \$	221 \$	2,2	495 \$	1 107 \$	1 602 \$	1
Total du groupe 06				24,8	5 712 \$	9 448 \$	15 160 \$	13
ENTRETIEN DE PLANTATION 07								
7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	546 \$	546 \$	4,5	2 457 \$	6 849 \$	9 306 \$	5
7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	546 \$	546 \$	17	9 282 \$	25 874 \$	35 156 \$	2
7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	546 \$	546 \$	7,08	3 866 \$	10 776 \$	14 641 \$	1
7762	2E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	546 \$	546 \$	1,8	983 \$	2 740 \$	3 722 \$	1
Total du groupe 07				30,4	16 587 \$	46 238 \$	62 826 \$	9
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX 08								
7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMM. PUIFS DE LUMIÈRE AVEC MARTELAGE	677 \$	677 \$	0,8	515 \$	701 \$	1 215 \$	1
Total du groupe 08				0,8	515 \$	701 \$	1 215 \$	1
TRAITEMENTS COMMERCIAUX 09								
7901	MARTELAGE FEUILLUS	163 \$	163 \$	348,6	56 303 \$	- \$	56 303 \$	93
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	185 \$	185 \$	129,2	23 700 \$	- \$	23 700 \$	38
Total martelage				477,8	80 003 \$	- \$	80 003 \$	131
7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS-MANUELLE	284 \$	284 \$	16,1	4 572 \$	- \$	4 572 \$	2
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	470 \$	470 \$	16,9	7 920 \$	17 432 \$	25 352 \$	8
7969	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	470 \$	470 \$	3,0	1 410 \$	3 129 \$	4 539 \$	1
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	470 \$	470 \$	129,4	60 813 \$	121 443 \$	182 257 \$	41
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MANUELLE	470 \$	470 \$	6,4	3 008 \$	4 928 \$	7 936 \$	1
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	470 \$	470 \$	4,2	1 951 \$	4 486 \$	6 437 \$	2
7977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	470 \$	470 \$	6,8	3 196 \$	7 227 \$	10 423 \$	4
7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	470 \$	470 \$	16,4	7 689 \$	16 360 \$	24 049 \$	7
7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	284 \$	284 \$	13,7	3 896 \$	5 872 \$	9 769 \$	4
7989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE	470 \$	470 \$	1,4	658 \$	913 \$	1 571 \$	1
Total traitements manuels				214,2	95 113 \$	181 790 \$	276 904 \$	71
8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DU BOIS-MÉCANISÉE	284 \$	284 \$	49,6	13 874 \$	- \$	13 874 \$	9
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	18,9	8 860 \$	13 002 \$	21 862 \$	4
8969	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	3,2	1 504 \$	2 106 \$	3 610 \$	1
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	470 \$	470 \$	147,7	69 411 \$	98 686 \$	168 097 \$	29
8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	470 \$	470 \$	49,1	23 097 \$	33 122 \$	56 218 \$	9
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	11,3	5 311 \$	5 593 \$	10 904 \$	3
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	8,8	4 136 \$	6 662 \$	10 798 \$	1
8977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	8,4	3 953 \$	6 137 \$	10 090 \$	3
8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	9,5	4 456 \$	6 494 \$	10 949 \$	4
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	284 \$	284 \$	2,1	602 \$	621 \$	1 223 \$	3
8980	1RE ÉCL. COMM. RÉG. NAT. (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	12,0	5 640 \$	11 124 \$	16 764 \$	1
8981	1RE ÉCL. COMM. RÉG. NAT. (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	8,4	3 948 \$	6 392 \$	10 340 \$	2
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉG. PLAN. (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	27,3	12 840 \$	25 241 \$	38 081 \$	7
8986	1RE ÉCL. COMM. RÉG. PLAN. (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	1,8	846 \$	1 303 \$	2 149 \$	1
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	6,3	2 952 \$	4 844 \$	7 795 \$	5
Total traitements mécanisés				364,4	161 429 \$	221 326 \$	382 755 \$	82
Total du groupe 09¹				578,6	336 545 \$	403 116 \$	739 662 \$	153

Aide consentie dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (suite du tableau).



TRAITEMENTS AJUSTEMENTS COVID		Taux (\$/ha)		Nb Unités	Montant d'aide			Nb de traitements
		Technique	Exécution		technique	exécution	Total	
204	COMP DÉCHIQUETAGE	14 \$	14 \$	0.4	6 \$	- \$	6 \$	1
214	COMP DÉBL EXCAVATRICE PELLE-PEIGNE	14 \$	14 \$	6.5	91 \$	878 \$	969 \$	1
222	COMP ATMB MAN	23 \$	23 \$	16.1	370 \$	- \$	370 \$	2
267	COMP ÉCL COMM FEU D'OMBRE MAN	37 \$	37 \$	11.4	420 \$	1 544 \$	1 964 \$	4
269	COMP ÉCL COMM FEU NAT AUTRES RES MAN	37 \$	37 \$	3.0	111 \$	408 \$	519 \$	1
270	COMP JARDINAGE RÉ S (SEPM) MAN	37 \$	37 \$	6.0	222 \$	785 \$	1 006 \$	1
271	COMP JARDINAGE FEU D'OMBRE MAN	37 \$	37 \$	38.8	1 436 \$	4 814 \$	6 250 \$	14
272	COMP JARDINAGE AUTRES RES MAN	37 \$	37 \$	5.3	195 \$	675 \$	870 \$	1
273	COMP COUPE PROG RÉ S (SEPM) MAN	37 \$	37 \$	6.4	237 \$	640 \$	877 \$	1
277	COMP COUPE PROG AUTRES RES MAN	37 \$	37 \$	2.4	89 \$	346 \$	434 \$	1
278	COMP COUPE RÉCUP PARTIELLE MAN	37 \$	37 \$	17.3	642 \$	2 254 \$	2 896 \$	9
279	COMP COUPE RÉCUP TOTALE MAN	23 \$	23 \$	1.8	42 \$	102 \$	144 \$	2
285	COMP 1RE ÉCL COMM RÉ S PLANT DHP 9-15 CM MAN	37 \$	37 \$	0.9	34 \$	160 \$	194 \$	1
322	COMP ATMB MÉC	23 \$	23 \$	12.2	281 \$	- \$	281 \$	3
350	COMP DÉGAGEMENT PLANTATION RÉ S	38 \$	38 \$	23.6	896 \$	3 089 \$	3 985 \$	2
360	COMP DÉGAGEMENT PLANTATION FEU	38 \$	38 \$	1.8	68 \$	236 \$	304 \$	1
367	COMP ÉCL COMM FEU D'OMBRE MÉC	37 \$	37 \$	10.5	389 \$	1 492 \$	1 881 \$	1
371	COMP JARDINAGE FEU D'OMBRE MÉC	37 \$	37 \$	67.0	2 478 \$	8 974 \$	11 452 \$	14
372	COMP JARDINAGE AUTRES RES MÉC	37 \$	37 \$	27.4	1 012 \$	3 666 \$	4 679 \$	5
373	COMP COUPE PROG RÉ S (SEPM) MÉC	37 \$	37 \$	3.6	133 \$	378 \$	511 \$	1
381	COMP 1RE ÉCL. COMM RÉ S NAT DHP 15,1-19 CM MÉC	37 \$	37 \$	8.4	311 \$	1 268 \$	1 579 \$	2
385	COMP 1RE ÉCL COMM RÉ S PLANT DHP 9-15 CM MÉC	37 \$	37 \$	16.4	607 \$	3 034 \$	3 641 \$	1
387	COMP 1RE ÉCL COMM PLANT PIB-PIR MÉC	37 \$	37 \$	1.8	65 \$	276 \$	341 \$	2
301	COMP MARTELAGE FEU	10 \$	10 \$	87.1	871 \$	- \$	871 \$	23
302	COMP MARTELAGE RÉ S	12 \$	12 \$	44.9	539 \$	- \$	539 \$	11
Total du groupe				288.9	11 543 \$	35 018 \$	46 561 \$	71
Total du PAMVFP (tous groupes de travaux)					374 024 \$	504 293 \$	878 317 \$	179



Aide consentie dans le cadre du programme Subvention 2021.

TRAITEMENTS COMMERCIAUX 09		Taux (\$/ha)		Nb Unités	Montant d'aide			Nb de traitements
		Technique	Exécution		technique	exécution	Total	
7901	MARTELAGE FEUILLUS	163 \$	163 \$	155,2	25 279 \$	- \$	25 279 \$	49
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	185 \$	185 \$	52,318	9 679 \$	- \$	9 679 \$	24
Total martelage				207,5	34 957 \$	- \$	34 957 \$	73
7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS-MANUELLE	284 \$	284 \$	1,77	503 \$	- \$	503 \$	1
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	470 \$	470 \$	11,4	5 358 \$	11 752 \$	17 110 \$	5
7969	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	470 \$	470 \$	0,9	423 \$	939 \$	1 362 \$	1
7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	470 \$	470 \$	1,1	517 \$	1 109 \$	1 626 \$	1
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	470 \$	470 \$	54,58	25 653 \$	53 703 \$	79 356 \$	16
7972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	470 \$	470 \$	0,85	400 \$	836 \$	1 236 \$	1
7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	470 \$	470 \$	17,2	8 084 \$	17 200 \$	25 284 \$	4
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	470 \$	470 \$	1,9	893 \$	2 187 \$	3 080 \$	1
Total traitements manuels				89,7	41 830 \$	87 726 \$	129 556 \$	30
8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DU BOIS-MÉCANISÉE	284 \$	284 \$	17,4	4 942 \$	- \$	4 942 \$	5
8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	470 \$	470 \$	0,9	423 \$	621 \$	1 044 \$	1
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	470 \$	470 \$	72,375	34 016 \$	48 781 \$	82 797 \$	21
8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	470 \$	470 \$	12,628	5 935 \$	8 511 \$	14 446 \$	6
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	5,8	2 726 \$	3 057 \$	5 783 \$	2
8977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	4,95	2 327 \$	3 747 \$	6 074 \$	2
8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	24,7	11 609 \$	16 920 \$	28 529 \$	7
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	284 \$	284 \$	1,5	426 \$	440 \$	866 \$	1
8981	1RE ÉCL. COMM. RÉG. NAT. (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	0,75	353 \$	571 \$	923 \$	1
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉG. PLAN. (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	3	1 410 \$	2 781 \$	4 191 \$	2
8986	1RE ÉCL. COMM. RÉG. PLAN. (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE	470 \$	470 \$	12,84	6 035 \$	9 771 \$	15 806 \$	5
Total traitements mécanisés				156,8	70 201 \$	95 199 \$	165 400 \$	53
Total du groupe 09¹				246,5	112 031 \$	182 925 \$	294 956 \$	83
TRAITEMENTS AJUSTEMENTS COVID		Taux (\$/ha)		Nb Unités	Montant d'aide			Nb de traitements
		Technique	Exécution		technique	exécution	Total	
222	COMP ATMB MAN	23 \$	23 \$	1,8	41 \$	- \$	41 \$	1
270	COMP JARDINAGE RÉG (SEPM) MAN	37 \$	37 \$	1,1	41 \$	144 \$	185 \$	1
271	COMP JARDINAGE FEU D'OMBRE MAN	37 \$	37 \$	11,0	406 \$	1 405 \$	1 812 \$	4
272	COMP JARDINAGE AUTRES RES MAN	37 \$	37 \$	0,9	31 \$	109 \$	140 \$	1
278	COMP COUPE RÉCUP PARTIELLE MAN	37 \$	37 \$	11,1	411 \$	1 443 \$	1 854 \$	2
322	COMP ATMB MÉC	23 \$	23 \$	10,4	239 \$	- \$	239 \$	4
367	COMP ÉCL. COMM. FEU D'OMBRE MÉC	37 \$	37 \$	0,5	17 \$	64 \$	81 \$	1
370	COMP JARDINAGE RÉG (SEPM) MÉC	37 \$	37 \$	0,9	33 \$	124 \$	158 \$	1
371	COMP JARDINAGE FEU D'OMBRE MÉC	37 \$	37 \$	64,0	2 369 \$	8 581 \$	10 951 \$	20
372	COMP JARDINAGE AUTRES RES MÉC	37 \$	37 \$	7,0	258 \$	934 \$	1 192 \$	5
373	COMP COUPE PROG RÉG (SEPM) MÉC	37 \$	37 \$	5,8	215 \$	609 \$	824 \$	2
377	COMP COUPE PROG AUTRES RES MÉC	37 \$	37 \$	2,8	102 \$	413 \$	514 \$	1
378	COMP COUPE RÉCUP PARTIELLE MÉC	37 \$	37 \$	24,7	914 \$	3 359 \$	4 273 \$	7
379	COMP COUPE RÉCUP TOTALE MÉC	23 \$	23 \$	1,5	35 \$	89 \$	123 \$	1
381	COMP 1RE ÉCL. COMM. RÉG. NAT. DHP 15,1-19 CM MÉC	37 \$	37 \$	0,8	28 \$	113 \$	141 \$	1
385	COMP 1RE ÉCL. COMM. RÉG. PLANT DHP 9-15 CM MÉC	37 \$	37 \$	3,0	111 \$	555 \$	666 \$	2
386	COMP 1RE ÉCL. COMM. RÉG. PLANT DHP 15,1-19 CM MÉC	37 \$	37 \$	12,8	475 \$	1 939 \$	2 414 \$	5
301	COMP MARTELAGE FEU	10 \$	10 \$	93,4	934 \$	- \$	934 \$	31
302	COMP MARTELAGE RÉG	12 \$	12 \$	43,6	523 \$	- \$	523 \$	21
Total du groupe				22,9	7 182 \$	19 881 \$	27 063 \$	7
Total du programme subvention 2021 (tous groupes de travaux)				247	154 170 \$	202 806 \$	356 976 \$	83

¹ Exclut les unités des activités de martelage et d'ajustement COVID

² Exclut le nombre de traitements des Ajustements COVID



Aide consentie dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres.

ENTRETIEN DE PLANTATION 07		Taux (\$/ha)		Nb Unités	Montant d'aide			Nb de traitements
		Technique	Exécution		technique	exécution	Total	
7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	546 \$	546 \$	0.6	328 \$	913 \$	1 241 \$	1
7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	546 \$	546 \$	1.0	546 \$	1 522 \$	2 068 \$	1
Total du groupe 07				1.6	874 \$	2 435 \$	3 309 \$	2
TOTAL du Programme 2 milliards d'arbres (tous groupes de travaux)				2	874 \$	2 435 \$	3 309 \$	2

Total de l'aide consentie dans le cadre des 3 programmes (programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, Subvention 2021 et 2 milliards d'arbres.

	Montant d'aide			Nb de traitements
	technique	exécution	Total	
Total des 3 programmes (tous groupes de travaux)	529 079 \$	709 523 \$	1 238 602 \$	264



Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2022-2023.

	Territoire desservi														
	Acton	Beauharnois-Salabery	Brome-Missisquoi	La Haute-Yamaska	La Vallée-du-Richelieu	Marguerite D'Youville	Le Haut-Richelieu	Le Haut-Saint-Laurent	Les Jardins-de-Napierville	Les Maskoutains	Longueuil	Pierre-De Saurel	Roussillon	Rouville	Vaudreuil-Soulanges
CONSEILLERS FORESTIERS 2022-2023															
Sylva Croissance - Julien Moreau, ing. f. 985, Local E Notre-Dame, Lavaltrie (Québec) J5T 1R4 info@sylva.ca Tél.: 450-586-0448	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Groupe forestier des Cantons inc. Christopher Chapman, ing. f. 769, route 141, Coaticook (Québec) J1A 2S5 info@gfhy.ca Tél.: 450-263-7120 (Cowansville) 819-849-7048 (Coaticook)	✓		✓	✓			✓			✓				✓	
René Dulude, ingénieur forestier 1287, chemin Gore, Hinchinbrooke (Québec) J0S 1H0 r.dulude.ingf@gmail.com Tél.: 450-264-6137		✓						✓	✓				✓		✓
Société forestière Cambium enr. - François Pelletier, ing. f. 60, rue Dufferin, Waterloo (Québec) J0E 2N0 fpelletier.cambium@gmail.com Tél.: 450-539-2427	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓		✓	
For-Éco enr. - Justin Manasc, ing. f. 560, bureau A, chemin Knowlton (Québec) J0E 1V0 jmanasc@citenet.net Tél.: 450-242-1366			✓	✓			✓			✓				✓	
Chabot, Pomerleau & associés - Claude Chabot, ing. f., M. Env. 4927, Blvd Industriel, Sherbrooke (Québec) J1R 0P4 cpa@chabotpomerleauass.com Tél.: 819-791-8668	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Acérifor inc. - Denis Roy 3390, rue Labbé, Sherbrooke (Québec) J1N 0B7 denis.roy3390@videotron.ca Tél.: 819-620-7990	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Groupe ImmoFor inc. - Richard Mongrain, ing.f. 228, chemin Mooney, C.P. 3089 Richmond (Québec) J0B 2H0 groupeimmoFor@gmail.com Tél.: 819-826-6421	✓		✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓		✓	
Ressources Forestières Biotiques Inc. - Jean-Sébastien Malo, ing.f. 965, rue Principale, Ste-Mélanie (Québec) J0K 3A0 jsmallo@rfbiotiques.com ; jv.enne@rfbiotiques.com Tél.: 450-960-2130		✓						✓	✓				✓		✓
ProForêt Consultants inc. 4356, rue Laval, Lac Mégantic (Québec) G6B 1B8 fbernier@proforet.com Tél.: 819-583-0257	✓		✓	✓	✓										
Gestion Intégrée des forêts AET - Pierre Valiquette, ing. f. 488, Route 148 Est, Thurso (Québec) J0X 3B0 gestforint@videotron.ca Tél.: 819-985-3099		✓						✓	✓				✓		✓

Annexe 5. Bilan du plan d'action 2022-2023 (incluant uniquement le budget de l'Agence en provenance du PAMVFP* soit 1 050 982\$).

Objectif du PAMVFP	Action	Indicateur	Unité	Cible	Résultat	Résultat par rapport à la cible (%)	Commentaire
1. Augmenter la récolte de bois en provenance de la forêt privée pour approvisionner l'industrie forestière québécoise et 2. Accroître le rendement ligneux et la qualité des bois de la forêt privée.	Réaliser des traitements sylvicoles.	Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles non commerciaux.	\$	129 805	92 094	70,9	L'Agence a inclus les montants des préparations de terrain, plantations, entretiens et les éclaircies pré-commerciales.
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en traitements sylvicoles non commerciaux.	ha	78,5	57,3	72,9	
		Sommes investies par l'Agence dans l'aide à la mobilisation des bois.	\$	12 000	18 446	153,8	4 572 \$ en travaux manuels et 13 874\$ en travaux mécanisés.
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en aide à la mobilisation des bois.	ha	44,0	66,0	150,0	16,1 ha en travaux manuels et 49,6 ha en travaux mécanisés.
		Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles commerciaux (excluant l'aide à la mobilisation des bois).	\$	658 195	721 215	109,6	272 331\$ en travaux manuels et 368 881\$ en travaux mécanisés.
		Nombre d'hectares réalisés par l'Agence en traitements sylvicoles commerciaux.	ha	485,0	578,6	119,3	198,0 ha en travaux manuels et 314,8 ha en travaux mécanisés.
3. Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé.		Sommes investies par l'Agence dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV.	\$	49 354	47 559	96,4	Voir rapport annuel
4. Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée.		Sommes investies par l'Agence dans les activités de transfert de connaissances.	\$	51 956	44 023	84,7	Voir rapport annuel

*Le budget du PAMVFP comprend le montant de l'aide financière versée par le ministre pour l'année, la contribution des industriels, les excédents affectés pour l'année et les revenus d'intérêts.